

Les commissaires aux comptes,  
bâisseurs d'une société de confiance



RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2024

CNCC  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES



## ÉDITO

par **Philippe Vincent**

Président de la CNCC



**A**u travers de ses missions reconnues d'intérêt public, la profession de commissaire aux comptes joue un rôle essentiel pour assurer transparence et confiance au sein de l'économie. En tant qu'intermédiaires entre les exigences du droit et la réalité du quotidien des acteurs économiques, et en particulier des entreprises, nous participons de la prospérité et du développement de l'ensemble des territoires, tous secteurs d'activité confondus. Aux dirigeants nous apportons notre écoute, notre savoir-faire d'auditeurs, notre engagement et notre responsabilité à leurs côtés, au service de la crédibilité de leur communication financière et extra-financière, et notre regard indépendant et critique pour éclairer leurs décisions stratégiques. Au-delà des entreprises, nous sommes acteurs de la structuration et de la professionnalisation de l'économie sociale et solidaire et de la transparence de nombreuses entités du secteur public.

Dans un environnement réglementaire complexe, en pleine mutation face aux défis numériques et environnementaux, nous nous efforçons de jouer notre rôle de bâtisseurs de confiance en apportant du sens et de la sérénité, et en participant à la régulation des échanges économiques. C'est tout le sens de notre mission et de notre déontologie.

Nous sommes nous-mêmes des dirigeants d'entreprise, évoluant sur un marché aux multiples facettes, impacté par les grands bouleversements de notre époque, comme le développement de l'intelligence artificielle, qui a occupé une part importante des travaux de la CNCC en 2024.

C'est avec une très grande fierté, et autant d'humilité, que j'ai été élu à la tête de la CNCC le 1er novembre dernier, pour servir cette profession à laquelle je suis si attaché et porter le regard et la voix des commissaires aux comptes dans le débat économique, mais aussi la voix de nos clients. Je saisis ici l'occasion de rendre hommage à l'engagement de mon prédécesseur, Yannick Ollivier, dont la présidence aura résolument marqué un tournant, et à qui revient le crédit de l'essentiel des actions figurant dans ces pages.

Année de transition, marquée par le renouvellement de nos instances de gouvernance régionales et nationales, 2024 fut également une année marquée par de nombreuses actions au service des auditeurs et de leur exercice au quotidien, et d'autres destinées à faire peser notre voix dans le débat démocratique et faire rayonner notre profession aux niveaux national et international.

**Bonne lecture !**

---

# 4

## CHIFFRES

CLÉS

---



---

# FOCUS

## SUR LES INCONTOURNABLES

---

2024 en 20 dates	8
Élections professionnelles	10
Interview croisée	14
IA et Confiance	16
Année des CRCC	20

---

# FAIRE

# RAYONNER

## LA PROFESSION

---

Europe et International	24
Notoriété et attractivité	26
Institut Messine	28



# SOMMAIRE



## SERVIR LES PROFESSIONNELS

Formation	30
École de l'Audit	33
Outils numériques	34
PME & ETI	37
Développement	38

## DOCTRINE & TRAVAUX DE LA PROFESSION

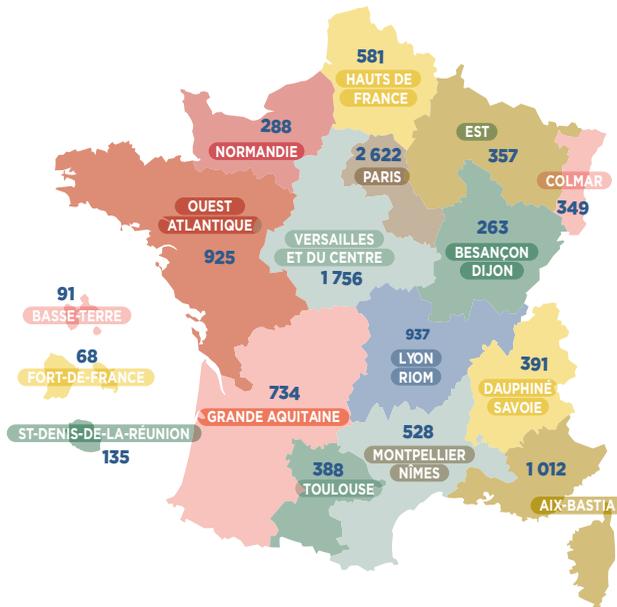
Durabilité	40
Normes	41
Éthique professionnelle	42
Études juridiques	43
Risques professionnels	44
Études comptables	45
Entité d'intérêt public	46
Contrôle d'activité	48
H2A	50
Évaluation	51
Associations	52
Secteur public	53
Banques et Assurances	54
Coopératives agricoles	56



# 11 425

## Commissaires aux comptes personnes physiques

### Répartition des commissaires aux comptes sur le territoire par CRCC

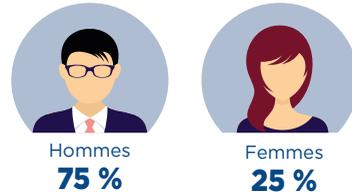


### Âge moyen des CAC par année

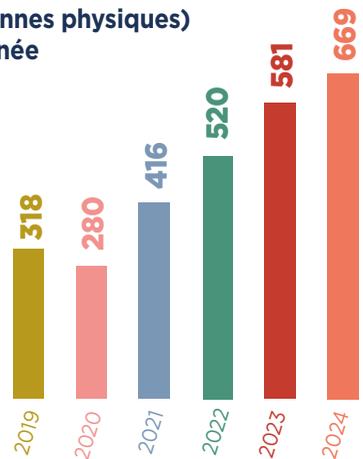
Chiffres de janvier 2025



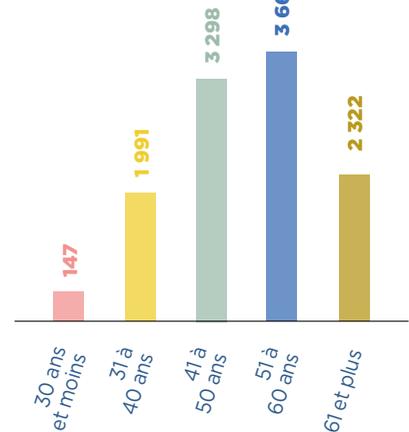
### Répartition par genre



### Nouveaux inscrits (personnes physiques) par année



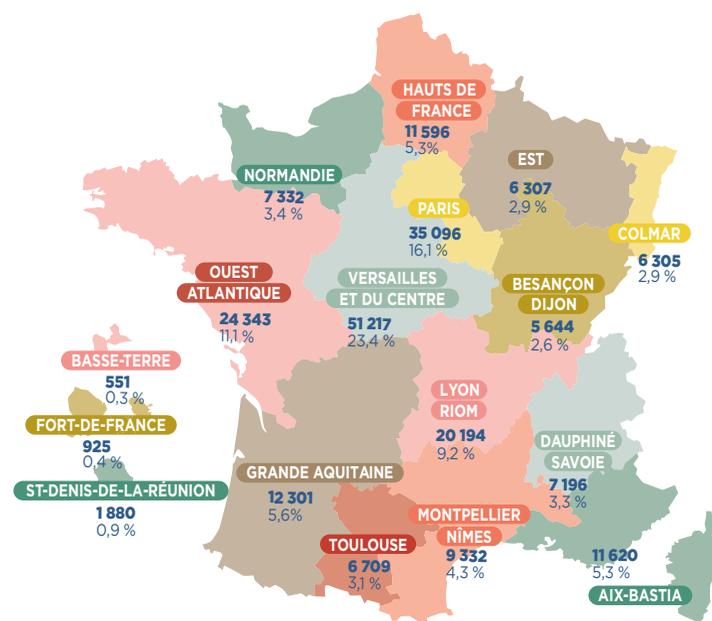
### Nombre de CAC par tranche d'âge



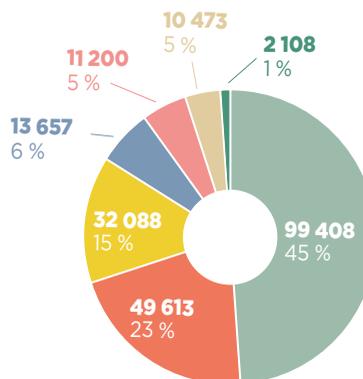
# 218 547 mandats

\* données issues des déclarations d'activité 2023 arrêtées au 2 février 2025

## Répartition des mandats par CRCC



## Répartition par nature



- EIP : Entités d'intérêt Public
- PE : Petites Entreprises
- ME : Moyennes Entreprises
- GE : Grandes Entreprises
- Associations fondations et fonds de dotation
- OPC : Organismes de Placement Collectif
- Autres

# 4 759 milliards d'€

Total CA audité

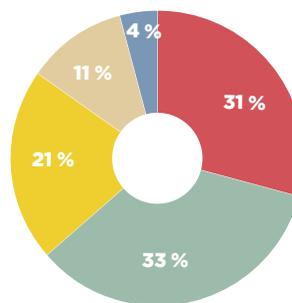
# 13,8 millions de salariés

dans les entités auditées

# 21 359 mandats en co-commissariat aux comptes

soit 10 % des mandats

## Nombre de mandats par commissaire aux comptes signataire



- 1 à 5 mandats
- 6 à 20 mandats
- 21 à 50 mandats
- 51 à 100 mandats
- + de 100 mandats

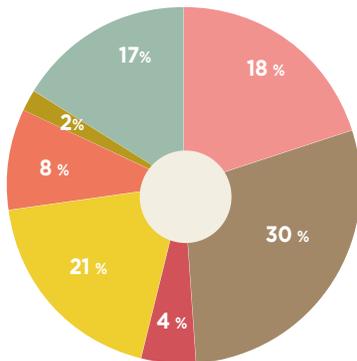
80



permanents au sein  
de la CNCC et de CNCC  
Services

63 permanents  
au sein des CRCC

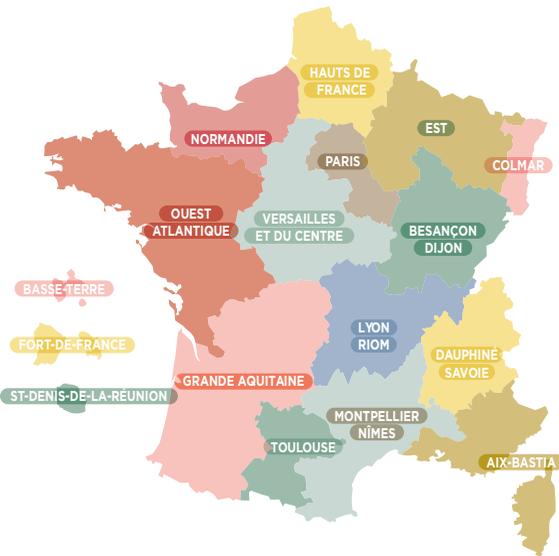
20,7 M€  
Budget 2024 de la CNCC



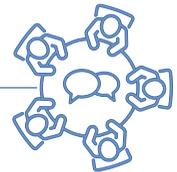
- Services à la profession
- Frais de structure
- Systèmes d'information
- Relations publiques
- Relations internationales
- Formation professionnelle
- Délégations H3C\*

\* Délégations de contrôles d'activité  
et de l'obligation de formation

17 Compagnies régionales  
des commissaires aux comptes



+300  
réunions des Commissions



Réunions de travail

+14 réunions du  
Bureau national

6 réunions  
du Conseil national

11 réunions des  
présidents de CRCC



# F O C U S

SUR LES INCONTOURNABLES



Retrouvez les temps forts de l'année en vidéo

# L'année 2024



## 30 janvier

#ASSO #ESS

Journée des Associations 2024. Conférence sur les 10 ans de la loi ESS

## 13 février

#OUTILS

Lancement du nouveau site de la CNCC et d'une version renouvelée de SIDONI, la base documentaire de la profession



## Février

#ATTRACTIVITÉ

Lancement de la campagne « Audit : un tremplin de carrière »



## 15 février

#OUTILS

Lancement d'une nouvelle version de BI Audit

## 27 février

#NUMÉRIQUE

3<sup>e</sup> édition de la Journée Confiance numérique « IA : état des lieux et perspectives »



## 3-4 mars

#PME

Participation de la CNCC au salon Go entrepreneurs Paris

## 29 avril

#ÉTUDES

Publication de la 4<sup>e</sup> édition du Baromètre de la CNCC



## Juin

#DURABILITÉ

Plus de 4 000 confrères engagés dans le cursus du Visa Durabilité CNCC

## 19 juin

#IA

Nouvelle note de l'Institut Messine « L'IA et nous, entretien croisé entre Gaspard Koenig et Cédric Villani »



## 3 juillet

#DURABILITÉ

Remise des prix de la 3<sup>e</sup> édition des Challenges Durabilité - RSE

## 7 juillet

#ATTRACTIVITÉ

Lancement d'Anatomie d'une bulle, le podcast de fiction de la CNCC

Plus de 100 000 écoutes seulement 3 mois après son lancement et 3 prix au Paris Podcast festival

## 16 septembre

#OUTILS

1<sup>ère</sup> Journée Outils CNCC  
à la Maison de la Chimie

## 17 septembre

Conférence CNCC-H2A  
sur le contrôle d'activité



## 17 octobre

1<sup>ère</sup> édition de la journée  
Durabilité

## 22 octobre

12<sup>e</sup> journée de l'évaluation,  
sur le thème de l'IA



## 23 octobre

Lancement du Pack Durabilité  
afin de soutenir les commissaires  
aux comptes dans leur démarche  
de sensibilisation des dirigeants  
de PME



## 31 octobre

Philippe Vincent est élu  
Président de la CNCC

## 5 novembre

#PARTENARIAT

Signature du partenariat entre  
l'EFFA et IAE France



## 30 novembre

#PME

Participation à l'opération  
Impact PME en partenariat  
avec BFM Business et la CPME



## 5 décembre

Publication du rapport  
« Repenser la chaîne de confiance  
à l'ère de l'intelligence  
artificielle »



## 5-6 décembre

1 200 inscrits aux  
35<sup>e</sup> Assises de la profession





# Élections professionnelles

**L'année 2024 a été marquée par l'organisation de nouvelles élections au sein de la profession, la présidence de Yannick Ollivier s'achevant le 31 octobre.**

Les élections des représentants des conseils régionaux et du Conseil national se sont déroulées entre le 16 et le 30 septembre par vote électronique. La Commission électorale nationale ainsi que les bureaux de vote des compagnies régionales ont procédé lundi 30 septembre 2024 au dépouillement des votes des élections nationales et régionales. Les compagnies régionales disposaient d'une semaine à partir de cette date pour installer leur conseil régional et désigner leur président.

Pour rappel, le Conseil national est composé de 60 membres répartis dans deux collèges (EIP et non EIP), dont les 17 présidents élus au sein des compagnies régionales.

La composition du Conseil national a été publiée le 7 octobre. Les membres du Conseil national dans sa nouvelle composition se sont réunis le 31 octobre 2024 pour désigner le président de la CNCC, le Bureau national et les présidents et vice-présidents des Commissions pour la mandature 2024-2028.

Philippe Vincent a ainsi été élu Président de la CNCC et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre. Son mandat, non renouvelable, s'achèvera le 31 octobre 2028.

**La Compagnie nationale joue un rôle essentiel dans la vie de la profession, auprès du régulateur, du législateur et, plus généralement, auprès des acteurs économiques, à commencer par les entreprises. Ce rôle, elle le joue pleinement grâce à vos représentants élus et aux consœurs et confrères qui donnent de leur temps pour porter haut et fort la voix et les valeurs de la profession.**

**Philippe Vincent**  
Président de la CNCC

Le Bureau du Conseil national est composé de 8 membres. Il comprend le Président de la Compagnie nationale, un vice-président et six autres membres. Parmi les huit membres, quatre doivent exercer des missions de certification auprès d'entités d'intérêt public (EIP). Deux membres au moins sont présidents de compagnies régionales.



**Philippe Vincent**  
Président (EIP)



**Anne-Laure Chevalier**  
Vice-Présidente (non EIP)



**Daniel Fritsch**  
Président de la CRCC Est  
et trésorier (non EIP)



**Damien Leurent**  
Président du département EIP



**Vincent Molinié**  
Membre du Bureau (EIP)



**Audrey Vesque**  
Présidente de la commission  
Jeunes & Attractivité (non EIP)



**Isabelle Sapet**  
Présidente de la commission  
Éthique professionnelle (EIP)



**David Devautour**  
Président de la CRCC  
Grande Aquitaine (non EIP)

# Réforme institutionnelle de 2020

La réforme des institutions a été introduite par le décret n°2020-667 du 2 juin 2020 et l'arrêté du 31 janvier 2020 relatif au regroupement de certaines compagnies régionales. Les principaux changements apportés par la réforme sont les suivants :

- > Des scrutins de liste pour les élections des conseils régionaux et du Conseil national,
- > Des élections à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, avec prime de majorité de 25% des sièges et représentation des listes ayant obtenu au moins 15% des suffrages,
- > Un scrutin direct pour l'élection du Conseil national avec une représentation paritaire EIP/non EIP et des présidents de CRCC membres de droit,
- > Une représentation paritaire EIP/non EIP au Bureau national (8 membres),
- > Des regroupements de CRCC (17 à la place de 32).

## Élections 2024

### LES PRINCIPALES ÉTAPES

#### AVRIL

- > Adoption par le CN des dates des élections
- > Information des présidents de CRCC et des CAC des dates d'élections

#### JUILLET

- > Publication des listes des électeurs
- > Envoi à la profession des avis d'élections

#### AOÛT

- > Envoi des candidatures (CN et CR)

#### SEPTEMBRE

- > Publication des listes de candidats
- > Vote électronique (CN et CR)
- > Dépouillement le 30 septembre

#### OCTOBRE / NOVEMBRE

- > Élection des présidents de CRCC
- > Fin des mandats des élus le 31 octobre
- > Réunion du CN le 31 octobre pour l'élection du Bureau national

10 667

électeurs

5

listes candidates  
au national

Taux de participation  
aux élections nationales

66,9 %

Taux de participation aux  
élections régionales

66,6 %

60

membres composant  
le Conseil national

2

collèges (EIP/non EIP)

17

présidents de CRCC

256

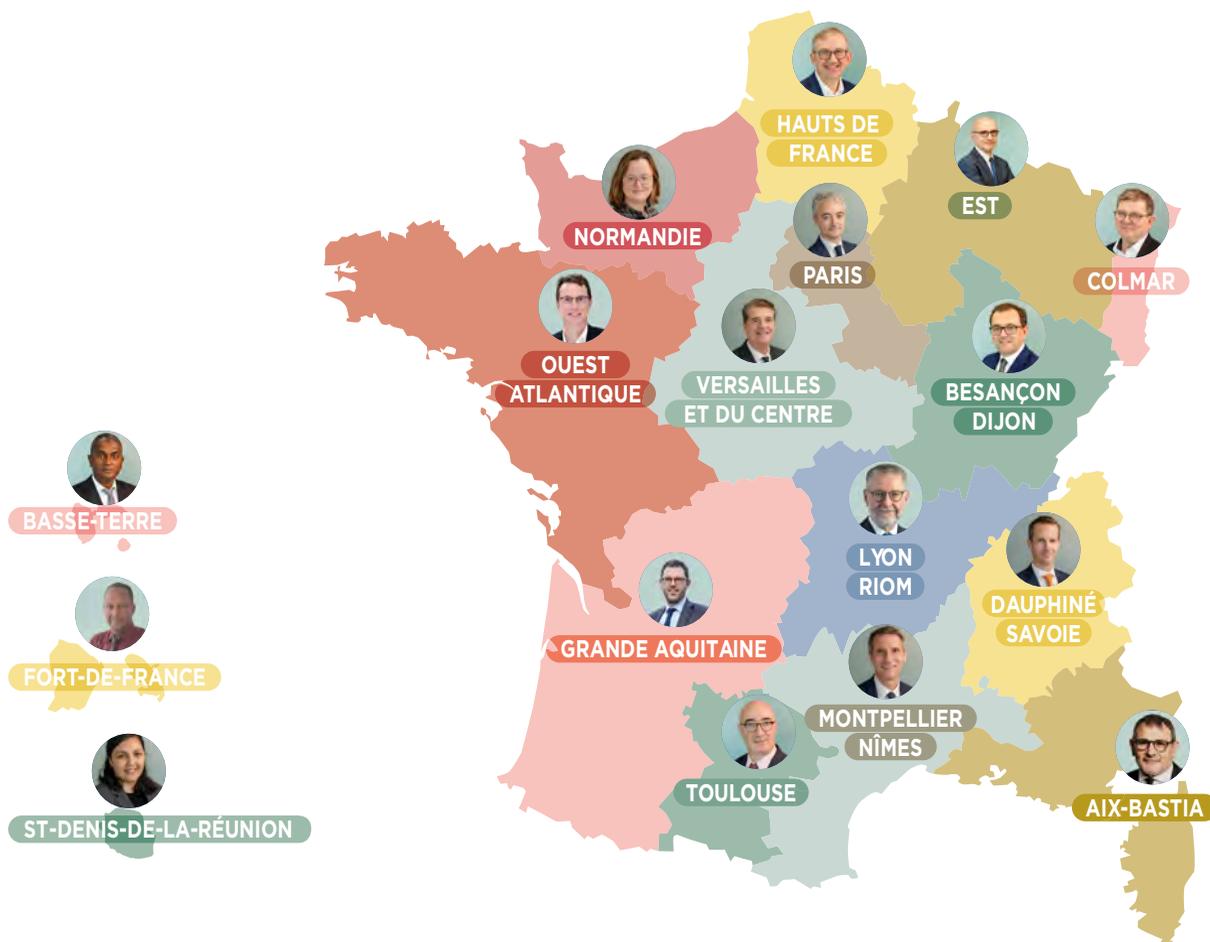
membres élus au sein  
des conseils régionaux

8

membres du Bureau  
(4 EIP/ 4 non EIP)

39

résolutions au Conseil  
national du 31 octobre



CRCC Aix-Bastia  
**Guy DE SIMONE**

CRCC Basse-Terre  
**Steeve MANLIUS**

CRCC Besançon-Dijon  
**Thomas PAULIN**

CRCC Colmar  
**Michel BONI**

CRCC Dauphiné-Savoie  
**Antoine SIRAND**

CRCC Est  
**Daniel FRITSCH**

CRCC Fort-de-France  
**Marc-Emmanuel PAQUET**

CRCC Grande Aquitaine  
**David DEVAUTOUR**

CRCC Hauts-de-France  
**Frédéric TILLY**

CRCC Lyon-Riom  
**Jean-François MALLEN**

CRCC Montpellier-Nîmes  
**Steve AMAT**

CRCC Normandie  
**Anne-Valérie PLUSQUELLEC**

CRCC Ouest-Atlantique  
**Guillaume RONCO**

CRCC Paris  
**Camille BOIVIN**

CRCC Saint-Denis Réunion  
**Laurielle MOUSSA**

CRCC Toulouse  
**Philippe GANDON**

CRCC Versailles et Centre  
**Emmanuel CORDIER**



# Interview croisée

## Philippe Vincent succède à Yannick Ollivier

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, Philippe Vincent a pris ses fonctions de président de la CNCC après son élection par le Conseil national, succédant à Yannick Ollivier à la tête de l'institution.

**Yannick Ollivier, vous avez été président de la CNCC entre novembre 2020 et octobre 2024, prenant vos fonctions en plein cœur de la crise COVID et d'une réforme institutionnelle pour la profession. Quatre ans après, au moment de passer la main, que retenir de ces quatre années ?**

**YO :** C'est effectivement le bon moment pour prendre du recul et analyser les dynamiques qui ont fait la réussite de la mandature qui s'achève. Avant toute chose, et cela me paraît un point essentiel, nous avons tenu à réaffirmer avec force ce qu'était l'ADN de notre profession et son utilité sociétale.

Après l'adoption de la loi PACTE, il fallait réaffirmer notre engagement au service de la confiance et de la transparence dans l'économie, ce afin d'envisager l'avenir de la profession et le construire en regardant dans la bonne direction. Autour de ces affirmations, nous avons pu impulser une dynamique résolument positive et prospective pour les professionnels.

Cela nous a également permis de renouer le dialogue avec notre environnement, à commencer par les dirigeants d'entreprise, et nos parties prenantes. C'est ainsi que nous avons pu restaurer une relation de confiance et d'écoute mutuelle avec notre régulateur, notre ministère de tutelle, les organisations patronales, les financeurs publics et privés.

Dans le monde de l'entreprise, nous avons repositionné le commissaire aux comptes comme un allié auprès des dirigeants, pour qui les bénéfices de notre intervention se mesurent aussi bien en termes d'image que de développement et de croissance. Une entreprise qui fait appel à notre service, c'est une entreprise qui s'inscrit dans une démarche de transparence et de responsabilité, avec un impact concret et positif sur son activité. L'exemple du reporting de durabilité introduit par la

directive CSRD est une bonne illustration de cette dynamique globale. La certification des données environnementales, sociales et de gouvernance répond à l'émergence d'un fort besoin de confiance dans la fiabilité et la sincérité de ces informations. Ce besoin était exprimé par les citoyens et le monde économique au sens large, et nous, commissaires aux comptes, dispositions du savoir-faire et de l'indépendance requise pour y répondre. C'est cette position que nous avons défendue avec clarté et conviction auprès des décideurs et nous avons été entendus.

Pour tous les enjeux qui concernent les entreprises, dès lors qu'un besoin de confiance s'exprime sur la sincérité et la fiabilité des informations qu'elles produisent, nous sommes en mesure d'apporter une assurance. C'est là que se trouvent les enjeux de la profession, et ses perspectives. En parlant d'avenir, parmi les autres piliers de l'action de la mandature, nous nous sommes attachés à réformer l'image de la profession autant que ses voies d'accès pour faire attirer et faire émerger une nouvelle génération de commissaires aux comptes. L'impact de nos actions dans ce domaine, et en particulier du plan jeunes, se mesure très concrètement par l'augmentation du nombre des inscrits et leur rajeunissement.

Une profession n'a d'avenir que celui qu'elle projette et qu'elle se crée. Aussi, il fallait absolument mettre un terme au climat de morosité et au sentiment de défaite et de déclin qui s'étaient propagés au moment de l'adoption de la loi PACTE. Nous avons travaillé à inspirer les jeunes professionnels, faire rayonner nos missions et notre utilité auprès d'eux pour leur communiquer notre passion et leur donner envie de rejoindre l'aventure. L'audit reste un métier d'avenir, une école, un tremplin professionnel pour ceux qui le souhaitent.

## Quels sont aujourd'hui les enjeux d'avenir de la profession ?

**YO :** Ce sont les mêmes enjeux que ceux des entreprises ! Des enjeux de croissance, de transformation numérique et écologique. Parmi les grands sujets que nous avons travaillés en 2024 figurait notamment l'intelligence artificielle. Nous avons une perspective à apporter sur le sujet, il ne s'agit pas seulement de voir comment l'IA impacte le travail dans nos cabinets mais bien comment elle affecte nos clients et l'économie au sens large dans la mesure où elle modifie la production de l'information, les flux, les contrats, les process, etc. Elle affecte le besoin de confiance dans l'information publiée par les entreprises de manière très globale.

Sur ce sujet, il s'agit une fois encore de ne pas rester autocentrés mais bien de nous positionner en acteurs d'une réflexion citoyenne, à coconstruire avec notre environnement.

Ces sujets que nous évoquons concernent toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et la CNCC reste un outil incontournable au service de la profession pour assurer la promotion de nos missions, de leur valeur ajoutée, et assurer notre ancrage dans le tissu économique des PME et des ETI. C'est un axe essentiel, à titre individuel et collectif, dans la mesure où notre présence auprès des dirigeants de PME est un facteur de sécurisation et de performance. C'est d'autant plus vrai dans le contexte économique et politique incertain que nous connaissons, et face à la recrudescence de défaillances.

## Philippe Vincent, vous étiez vice-président de la CNCC sous la précédente mandature aux côtés de Yannick Ollivier. Vous avez participé activement à cette dynamique, qu'en retiendrez-vous pour la conduite de votre action ces quatre prochaines années ?

**PV :** Je partage la conviction forte de mon prédécesseur que pour se positionner et être reconnue à sa juste place, la profession ne doit pas raisonner ni agir de manière autocentrée. Nous devons avancer en phase avec notre environnement, nous partageons les mêmes préoccupations, nous sommes confrontés aux mêmes enjeux de société, et nos contributions aux débats doivent prendre racine dans cette expérience commune.

Une autre conviction que nous partageons, ou plutôt une philosophie, c'est celle de l'action collective et du plaisir partagé à travailler ensemble plutôt qu'à décider seuls. Humainement, ces quatre dernières années ont été d'une grande richesse et je ne crains pas de dire que la bonne humeur et l'esprit positif qui animaient le Bureau ont été des ressources particulièrement précieuses pour relever les défis qui se sont posés à nous. Pour la mandature qui s'ouvre nous avançons dans le même esprit, avec un Conseil national qui représente tous les syndicats de la profession et tous les modes d'exercice, et un Bureau également très divers dans sa composition.

Je dois également souligner que nous avons pu expérimenter le premier mandat de 4 ans à la CNCC depuis la réforme institutionnelle, et que ce temps gagné est une vraie avancée pour la profession, dans la mesure où il permet à l'équipe en place d'inscrire les projets dans le temps long et de prendre le temps nécessaire à la réflexion et à la concertation. Cela nous a également permis d'aller régulièrement à la rencontre des confrères

en région, sur le terrain, notamment dans le cadre des assemblées générales de CRCC, pour être à l'écoute de leurs préoccupations, de leurs besoins et de leurs idées, et bénéficier de leurs retours sur nos initiatives et nos prises de position. Cette philosophie de l'échange, du contact, de la co-construction, restera au cœur de mon mandat. Le rôle du président est d'incarner l'institution et la profession, mais le président doit aussi rester un confrère parmi ses pairs, accessible, à l'écoute.

## Vous évoquez la voix de la profession. Quel est son poids aujourd'hui dans le débat public ?

**PV :** L'actualité et les urgences se sont régulièrement appelées à nous, mais nous avons tout de même pu prendre le temps de ce repositionnement fondamental évoqué par Yannick, en termes d'identité, de rôle sociétal, et au sein de notre environnement. Reconstruire les relations avec nos parties prenantes dans cette temporalité plus longue, c'est aussi ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes non seulement reconnus mais véritablement écoutés.

Le meilleur exemple récent est la place accordée aux auditeurs dans le dispositif instauré par la directive CSRD. Il faut bien comprendre que le rôle de la CNCC a été central dans cette décision, car nous avons su nous positionner et convaincre au bon niveau, en France et à Bruxelles. Cette nouvelle capacité d'influence, en particulier au niveau européen, où la majorité des textes qui impactent la profession sont élaborés, est une vraie réussite à porter au crédit de la mandature précédente.

Notre voix compte, elle est même recherchée, car nous sommes légitimes et parce que nous jouons un rôle indispensable au service de la régulation des échanges et de la Justice économique. À cet égard, le contexte d'incertitude politique, et même géopolitique, que nous connaissons doit nous rappeler aux fondamentaux du modèle européen. La fièvre de dérégulation qui accompagne l'accession au pouvoir de Donald Trump nous rappelle, en miroir, que sans règles claires et sans instances de contrôle de la bonne application de ces règles, la liberté se résume à « un renard libre dans un poulailler libre ».

Les débats politiques restent vifs aujourd'hui, sur le thème de la simplification notamment, et force est de constater que les arbitrages n'obéissent pas toujours au principe de raison, mais nous avons voix au chapitre.

Pour reprendre l'exemple de l'intelligence artificielle, nous avons publié en 2024 un rapport qui a été largement diffusé auprès des décideurs et qui trouve un écho favorable pour la perspective et les éléments d'information qu'il apporte au débat citoyen sur ce sujet.

En synthèse, je dirais que nous avons aujourd'hui un socle solide sur lequel nous appuyer pour avancer et agir au bénéfice de tous les professionnels, et bien sûr au service de l'intérêt général, qui reste la boussole de notre action en tant que profession.

Dans le monde de l'entreprise, nous avons repositionné le commissaire aux comptes comme un allié auprès des dirigeants

**Yannick Ollivier**  
Président d'honneur



# Repenser la chaîne de confiance à l'ère de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle n'est plus une perspective, une idée cantonnée aux ouvrages de science-fiction. Elle est une réalité, aujourd'hui et maintenant. Elle est partout. Toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité utilisent, en conscience ou pas, des algorithmes et des logiciels appuyés sur des formes plus ou moins sophistiquées d'IA, et notamment les IA génératives. C'est pourquoi elle fut, en 2024, un des fils rouges des réflexions et des travaux de la CNCC.



Revoir les conférences des Assises  
> accès réservé aux professionnels

## L'IA au cœur des 35<sup>e</sup> Assises nationales des commissaires aux comptes

L'IA représente une chance formidable pour l'économie au sens large, et pour la profession. Elle est un enjeu de société qui interroge directement les commissaires aux comptes car elle questionne la nature, la qualité et la fiabilité de l'information qu'ils ont la charge de certifier. En un mot, elle pose une question de confiance.

L'intelligence artificielle était au cœur de deux événements phares de la CNCC sur l'année 2024 : la journée Confiance Numérique, et les 35<sup>e</sup> Assises nationales des commissaires aux comptes, qui se sont tenues cette année à Grenoble, rassemblant près de 1200 professionnels. Parmi les intervenants de ces deux temps forts, des figures leaders du débat de société sur ce thème et des experts : Gilles Babinet, Aurélie Jean ou encore Eric Salobir.

Le message à retenir de ces deux événements est qu'il ne s'agit pas d'un simple enjeu technologique : c'est un enjeu de gouvernance, de performance et de sécurité. Impossible, en effet, de donner une opinion sur la continuité d'exploitation d'une entité sans considérer sa prise en compte du risque cyber ou son exposition aux risques posés par l'usage de l'intelligence artificielle.

Comment utiliser l'IA pour gagner en productivité ? Qu'apporte-t-elle pour renforcer la qualité des travaux d'audit ? Comment appréhender son usage par les entreprises, notamment en termes de risques et d'auditabilité ? Les Assises de Grenoble ont été l'occasion d'apporter de nombreux éléments de réponse à ces questions, et de la visibilité sur les actions précurseurs de la CNCC, notamment pour développer des outils et des formations adaptés, au bénéfice de tous les professionnels.



Revoir les conférences  
de la Journée Confiance  
Numérique

Nathalie Malicet, Présidente de la commission Prospectives et Innovation (2020-2024), Présidente de la commission Innovation dans les outils d'audit (2024-2028) et Gilles Babinet, Co-président du Conseil national du numérique, auteur et entrepreneur

### La 3<sup>e</sup> édition de la Journée Confiance numérique

Poursuivant sur la dynamique de ce rendez-vous lancé en 2022, cette édition a été l'occasion d'accueillir un public toujours plus nombreux. La matinée a été consacrée à la cyber sécurité, autour d'un retex sur l'attaque dont COAXIS a été victime et ses conséquences pour les cabinets. Des échanges riches entre des représentants du Campus Cyber, de la Gendarmerie et de la DCPJ, de l'assurance ont permis au public de comprendre les enjeux stratégiques et économiques liés à la cyber résilience. La directive NIS2 a également été présentée dans ses grandes lignes, notamment sur les nouvelles responsabilités qu'elle crée sur la gouvernance d'entreprise et les standards de sécurité qu'il leur faudra mettre en œuvre.



L'IA est une technologie au service de la qualité et de l'efficacité de la mission d'audit. Les gains de temps qu'elle permet sont réinvestis dans la relation avec les dirigeants, renforçant ainsi la collaboration et la confiance. De plus, l'IA nous invite à repenser l'organisation et le management au sein de nos cabinets, en optimisant les processus et en favorisant l'innovation.

#### Arnaud DUCAP

Co-rapporteur des 35<sup>e</sup> Assises,  
Président de la commission IA et numérique  
(2024-2028)

L'IA, loin d'être une simple innovation technique, constitue dès aujourd'hui un levier concret pour libérer du temps, renforcer la qualité des missions et réinventer nos cabinets, à condition d'adopter dès le départ une démarche structurée et sécurisée !

#### Sanaa Moussaid

Co-rapporteuse des 35<sup>e</sup> Assises



1. Éric Salobir, Président du comité exécutif de la Human Technology Foundation (HTF), fondateur du réseau OPTIC. 2.

2. Aurélie Jean, Docteure en sciences et entrepreneure, spécialiste de la modélisation algorithmique depuis près de vingt ans.

## Publication du rapport « Repenser la chaîne de confiance à l'ère de l'intelligence artificielle : éthique, gouvernance, risques et opportunités »



Lire le rapport

Pour l'ensemble des acteurs économiques, l'apparition de l'IA générative est venue rebattre un peu plus les cartes d'une transformation numérique en cours et cristallise de nombreux questionnements. Derrière l'IA se cache, en effet, la révolution des

Modèles Massifs de Langage (Large Language Models ou LLM). Il s'agit là de modèles alimentés par des milliards de paramètres, qui les encodent et décodent, pour générer et apporter des réponses et des solutions à des besoins toujours plus précis pour les individus comme pour les organisations.

Toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité seront touchés par cette onde de choc technologique dont les conséquences sociales, environnementales et sécuritaires sont tentaculaires, à la fois gigantesques, interdépendantes, et systémiques. Au-delà de l'opportunité d'efficacité et de productivité, cette onde transformative porte avec elle plusieurs promesses : nouveaux domaines d'activités, nouvelles manières d'exercer les métiers et nouvelles missions à mener demain.

Ce rapport a l'ambition de faire émerger une perspective informée, et la base d'une feuille de route pour la profession et l'institution qui la représente, équilibre entre les espoirs d'une performance décuplée et la pratique substantielle du métier dans un contexte où l'IA fera nécessairement, de manière directe ou indirecte, partie intégrante de l'exercice professionnel.



Il propose un retour sur l'histoire récente du développement des modèles d'intelligence artificielle et leur impact sur l'économie et l'environnement réglementaire, les bénéfices attendus et les risques associés. Il interroge ensuite les effets de la généralisation de l'IA sur les fondements de la confiance dans l'information publiée par les acteurs économiques et, à l'aune de ces évolutions, la profession de commissaire aux comptes et ses pratiques. Le rapport conclut en forme d'ouverture, dessinant les pistes d'action qui constituent la feuille de route de la CNCC pour les mois à venir.



**Nous avons produit ce rapport pour être pleinement acteurs des débats et ne pas les subir, pour ne pas laisser à quelqu'un d'autre que nous le soin de décrire l'impact de l'IA sur nos métiers et leurs enjeux,**

**et enfin pour apporter une perspective qui nous est propre, appuyée sur nos valeurs, une connaissance approfondie des enjeux des entreprises et de leurs parties prenantes. Cette perspective singulière est aussi une contribution citoyenne à verser au débat démocratique pour éclairer un sujet de sécurité, de souveraineté et de justice économique.**

**Philippe Vincent**  
Président de la CNCC



## SidonIAssist : la future assistante intelligente des auditeurs

En 2024, la CNCC a initié un projet de développement d'une intelligence artificielle appuyée sur la base documentaire de référence de la profession, SIDONI, et d'autres bases de données de référence telles que Légifrance. Le prototype de SidonIAssist a été présenté aux Assises de Grenoble en décembre. Avec ce nouvel outil en projet, la CNCC démontre son engagement dans une transformation digitale ambitieuse accessible à toute la profession. SidonIAssist doit permettre des gains significatifs en termes de productivité et de précision, tout en garantissant fiabilité, sécurité et confidentialité des données.

### Une technologie de pointe au service des CAC

SidonIAssist, s'appuiera sur les dernières avancées en matière d'IA générative. La solution utilisera une méthodologie de Retrieval Augmented Generation (RAG) pour garantir des réponses précises et fiables, basées exclusivement sur la documentation officielle de la CNCC et d'autres sources fiables reconnues dans le secteur de l'Audit. Cette approche innovante permettra de minimiser les risques d'hallucinations, tout en maximisant la pertinence des informations fournies.

### Un assistant intelligent pour une productivité accrue

Le système offrira des fonctionnalités avancées telles que l'intégration du langage naturel (NLP) pour faciliter les requêtes et une indexation sophistiquée pour un accès rapide à l'information. Ces innovations permettront aux commissaires aux comptes de gagner un temps précieux dans leurs recherches et d'améliorer la précision de leurs rapports, ouvrant la voie à une assistance plus complète dans la rédaction et la validation des documents professionnels.



### Sécurité et éthique au cœur du développement

La sécurité et la confidentialité des données seront des priorités absolues dans le développement de SidonIAssist. En s'appuyant uniquement sur les sources fermées de la CNCC, la solution garantira l'intégrité et la confidentialité des informations traitées. Seules les sources validées pourront alimenter SidonIAssist en complément de Sidoni : la base documentaire de l'ANC, Légifrance, publications de la H2A, etc. Ces sources seront visibles lors de l'affichage des extraits afin que l'utilisateur ait connaissance de l'origine de l'information.

Dès la phase de conception, grâce à l'approche proactive « Privacy By Design », la confidentialité et la protection des données personnelles seront garanties. Les échanges conversationnels resteront strictement privés. Enfin, pour une sécurité renforcée, la CNCC aura le contrôle complet de l'application au niveau des codes sources et un contrôle total de l'hébergement de l'infrastructure.

### Une solution accessible à tous les professionnels gratuitement

SidonIAssist sera disponible gratuitement pour les commissaires aux comptes en exercice et dûment authentifiés sur le portail CNCC. Les utilisateurs seront responsabilisés quant au "coût" de leurs recherches via un système d'affichage de l'empreinte carbone pour chaque requête.

# Faire rayonner la profession et accompagner les transformations économiques et sociétales dans les territoires

Cette dernière année de mandat pour les élus en place a été l'opportunité de mener des actions innovantes pour soutenir les professionnels et les aider à relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Dans un monde en mutation rapide, marqué par des avancées technologiques accélérées, des défis climatiques majeurs et des attentes sociétales croissantes, les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes ont été motrices pour accompagner les transitions économiques, environnementales et sociales auxquelles la profession doit se préparer.

## AIX-BASTIA

« Mais, c'est quoi un auditeur légal ? », la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Aix-Bastia répond aux étudiants. Le 8 novembre, la CRCC a organisé son premier Forum de l'Audit marqué par la participation de 200 étudiants et des cabinets partenaires. Cet événement a été l'occasion de réunir les directeurs et responsables des établissements d'enseignement supérieur, leurs étudiants, des cabinets d'audit et de recrutement, pour mieux se découvrir.



## BESANÇON-DIJON

Échanger sur la transition numérique avec d'autres professions réglementées : tel était l'objectif des deux premières rencontres interprofessionnelles organisées, en 2024, à Dijon puis à Besançon, à l'initiative de la CRCC qui rassemblaient commissaires aux comptes, experts-comptables, avocats, notaires, commissaires de justice, administrateurs judiciaires.



## DAUPHINÉ-SAVOIE

Les élus de la CRCC Dauphiné-Savoie ont eu le plaisir d'accueillir, pour la première fois, à Grenoble, les Assises nationales des commissaires aux comptes, temps fort de la profession. Fruit d'une longue préparation, ces Assises ont su réconcilier IA et confiance dans une ambiance conviviale et chaleureuse, réunissant plus de 1 000 participants.

## BASSE TERRE

La CRCC de Basse-Terre a organisé une conférence sur le thème « La Cybercriminalité, tous concernés », en partenariat avec l'Ordre des avocats, afin de sensibiliser les professionnels à cet enjeu majeur pour eux-mêmes et leurs clients.



## COLMAR

La nouvelle équipe élue du Conseil régional a pris ses fonctions dans des locaux rénovés, disposant d'un espace fonctionnel pour accueillir élus et professionnels, notamment dans le cadre de formations.



## EST

La CRCC a coorganisé avec l'Ordre des experts-comptables des matinées économiques à destination des professionnels, afin de nourrir leur réflexion sur la dynamique du changement et le contexte économique, tout en ouvrant des pistes prospectives.



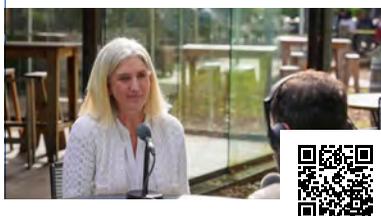
### FORT-DE-FRANCE

Lors de la conférence « Un besoin, un outil » organisée par la CRCC à Fort-de-France le 21 octobre 2024, le directeur innovation, veille et marketing de la CNCC, Éric Butzbach a présenté aux professionnels les solutions développées et mises gratuitement à leur disposition par la CNCC pour conduire et développer leurs missions. Une intervention sous le signe de l'innovation et de la transformation.



### GRANDE AQUITAINE

La CRCC a lancé un nouveau podcast donnant la parole à trois commissaires aux comptes pour un retour d'expérience sur la transformation RSE au sein de leur cabinet. Un échange inspirant à écouter et à partager dès maintenant !



### HAUTS-DE-FRANCE

La CRCC des Hauts-de-France, en partenariat avec le CROEC, a participé à l'édition d'un hors-série du magazine « Conseils et Perspectives » en avril 2024 sur le thème de la RSE.



### LYON-RIOM

La CRCC a organisé la 3<sup>e</sup> matinale de la Cyber le 14 mars à l'ESC Clermont-Ferrand et le 2 juillet au Campus Région du Numérique à Lyon. Chaque année, des centaines de dirigeants répondent présents pour cet événement qui réunit dirigeants et DSI autour de la profession, et propose l'intervention d'experts et de spécialistes de la cybersécurité : DREETS, Gendarmerie, ANSSI, Banque de France.



### MONTPELLIER-NÎMES

La CRCC de Montpellier-Nîmes était aux côtés des étudiants pour l'édition 2024 de LA NUIT QUI COMPTE ! Un moment riche d'échanges et de partage avec les professionnels, fort apprécié, avant la soirée festive.



### NORMANDIE

Du TAC au TAC : 5 épisodes pour voir autrement les auditeurs légaux ! La CRCC a produit 5 vidéos pour promouvoir la profession. Anecdotes, équilibre vie pro/perso, nouvelles missions : des commissaires aux comptes, leurs collaborateurs et leurs stagiaires évoquent leur métier dans un format dynamique. Elles sont visibles sur Youtube et diffusées sur LinkedIn.



### QUEST-ATLANTIQUE

La CRCC Ouest-Atlantique était partie prenante des Forums de l'Audit, avec les IAE d'Angers, Rennes, Poitiers et Nantes. Plusieurs centaines de lycéens et étudiants ont bénéficié d'une présentation des missions d'un auditeur légal et des voies d'accès à la profession.



### PARIS

Dans sa volonté de renforcer ses actions de formation gratuite, la CRCC de Paris a lancé de nouveaux programmes intitulés « Focus », axés sur des thématiques ciblées. Le premier cycle, « Focus sur la prévention des difficultés des entreprises », a rassemblé plus de 1500 inscrits lors de cinq événements combinant webinaires et manifestations en présentiel.



### SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

« SAGA, une histoire des professions du Chiffre et de l'Audit » : derrière ce titre, se cache un héritage patiemment construit depuis l'aube des années 70 et qui a été transmis à la profession lors de l'AG 2024. Ce livre retrace l'histoire de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes à La Réunion. Il est le fruit de plusieurs mois de travail et de belles collaborations avec des piliers de notre profession.



### TOULOUSE

Le 17 octobre 2024, la CRCC Toulouse et l'OEC Occitanie ont organisé une rencontre à destination du monde associatif pour échanger sur les thématiques liées aux contraintes particulières des associations en présence de Maître Brigitte Clavagnier, avocate spécialisée en droit fiscal.



### VERSAILLES ET DU CENTRE

La CRCC a poursuivi le développement de ses conférences associatives auprès des communes, notamment à Meudon, en présence du maire pour échanger sur les bonnes pratiques et la valorisation du bénévolat.





**Dirigeants & auditeurs**

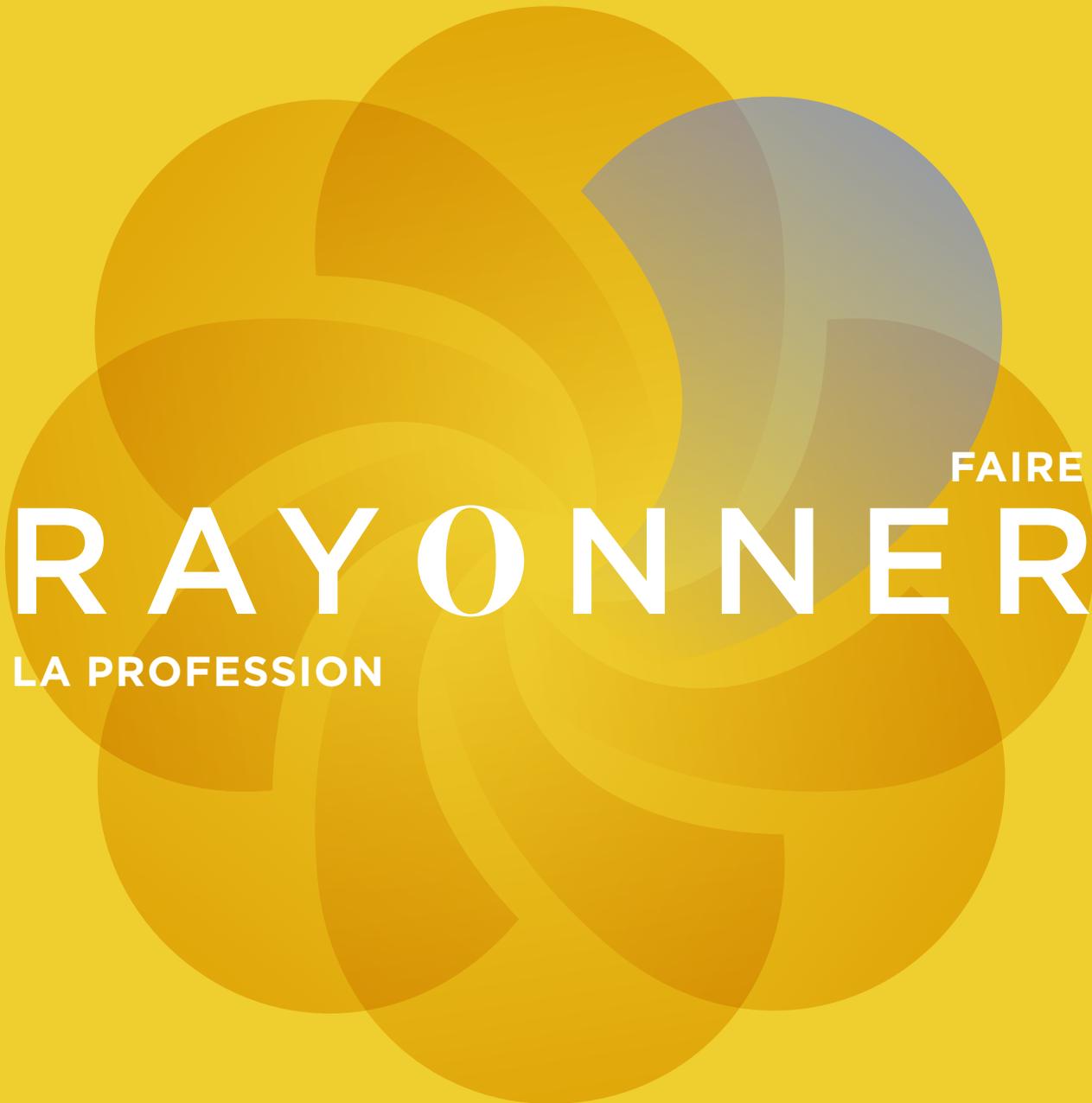
QUELLES **DYNAMIQUES  
DE CROISSANCE ?**

**36<sup>e</sup> ASSIS**

**CNCC**  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

**4 • 5 décembre 2025**

**BORDEAUX / Palais 2 l'Atlantique**



FAIRE  
**RAYONNER**  
LA PROFESSION

# Europe et International

## AU PLAN EUROPÉEN

**L'actualité démontre chaque année davantage, s'il en est besoin, la nécessité pour la profession française d'être présente et active à Bruxelles au niveau européen, mais aussi à l'IFAC, au niveau mondial.**

À Bruxelles, 2024 était une année d'élections européennes et de constitution d'une nouvelle Commission. La Commission européenne sortante qui terminait son mandat a donc pris soin de finaliser les dossiers qui pouvaient l'être, et notamment la CSDDD relative au devoir de vigilance des entreprises, avant que la nouvelle Commission n'entame un nouveau programme de travail. Dans ce contexte, la CNCC a maintenu l'intensité de son activité, tant au sein d'Accountancy Europe, l'organisation regroupant les instituts et les Ordres de professionnels comptables et d'auditeurs des pays européens, que par un lobbying direct des institutions européennes que sont la Commission et le Parlement européens.

**Cette double action est nécessaire, car elle permet à la fois de participer à l'élaboration des positions communes de la profession européenne au sein d'Accountancy Europe, mais aussi de défendre directement, le cas échéant, des positions spécifiquement françaises auprès des institutions européennes.**

Si 2024 a été une année de fin de mandat pour la Commission et le Parlement européens, elle n'en a pas été calme pour autant. Le sujet de la compétitivité de l'Europe et du décrochage de l'économie européenne par rapport à l'économie américaine notamment, s'est fait jour dès le début de l'année et a été amplifié par les constats du rapport Draghi remis à la Présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen. Il s'en est suivi de la part de la Commission une série d'annonces sur la simplification des normes et la réduction de la charge administrative des entreprises, qui a « brouillé le message » de la Commission, alors même que certains pays, dont l'Allemagne, n'avaient pas encore transposé la CSRD.

Un débat a été lancé, à la fois sur la complexité des normes ESRS de reporting de durabilité et sur le rôle de l'EFRAG, qui a mené à l'annonce de la publication de directives « omnibus » sur la simplification des obligations de reporting. La CNCC, tout au long de ces débats, s'est exprimée en faveur d'une application proportionnée de la CSRD qui ne remette pas en cause les ambitions du pacte vert ; que ce soit au Board d'Accountancy Europe, par l'intermédiaire d'Isabelle Sapet, ou directement auprès des services de la Commission et des cabinets des commissaires européens, par la voix de ses Présidents successifs, Yannick Ollivier et Philippe Vincent.

Si la durabilité a occupé les débats européens pendant une bonne partie de l'année, un autre sujet majeur, celui de l'impact de la technologie et notamment de l'intelligence artificielle sur l'audit et plus généralement sur la profession, n'a pas été oublié pour autant. En effet, Accountancy Europe a constitué un groupe de travail ad hoc au sein duquel siège Arnaud Ducap, qui met en valeur les travaux de la CNCC et montre un « leadership » français indéniable sur le sujet.

Enfin, 2024 a été marqué par le départ à la retraite du CEO d'Accountancy Europe, Olivier Boutellis-Taft, après 18 ans de bons et loyaux services. Il a été remplacé, à l'issue d'un process rigoureux de recherche et de sélection, par Eelco Van der Enden, ancien CEO du GRI. Eelco a déjà rencontré le Président de la CNCC pour discuter de la stratégie d'Accountancy Europe.

L'activité de tous les représentants français de la profession dans les organisations européennes et internationales est organisée et coordonnée au sein de la DIPAC.

## AU PLAN INTERNATIONAL

**La profession comptable est organisée au niveau mondial au sein de l'IFAC (International Federation of Accountants).**



**Là aussi, l'année a été riche pour la profession française, puisque Jean Bouquot, ancien Président de la CNCC, a été élu Président de l'IFAC en novembre 2024, à Paris, à l'occasion de l'assemblée générale de l'IFAC qui s'y est tenue.**

Les instituts français, l'Ordre et la Compagnie, ont en effet reçu à Paris le Council (c'est-à-dire l'assemblée générale) de l'IFAC en novembre 2024. Cette réunion a connu un très grand succès, puisqu'elle a regroupé plus de 400 représentants, dont 300 en présentiel en provenance de près de 100 pays.

Son programme a permis de réunir de nombreux intervenants prestigieux, parmi lesquels, Jean-Claude Trichet, ancien Président de la BCE, Emmanuel Faber, Président de l'ISSB, Patrick de Cambourg, Président du Board du reporting Durabilité de l'EFRAG, Sven Gentner, chef d'unité de la DG FISMA à la Commission européenne.

Jean Bouquot est le second Président français de l'IFAC. 22 ans après René Ricol, il accède à la Présidence en des temps où le rôle de la profession est à la fois renforcé sur des sujets tels que la durabilité, mais aussi potentiellement mis au défi de la révolution technologique de l'IA et de l'entrée massive des fonds de « private equity » au capital de nombreux cabinets comptables et d'audit.

Enfin, la normalisation internationale d'audit et d'éthique, conduite respectivement au sein des deux Boards de l'IAASB et de l'IESBA, est maintenant totalement indépendante de l'IFAC. Elle est logée au sein d'une nouvelle fondation l'IFEA (International Foundation for Ethics and Audit), sous la supervision des régulateurs du PIOB (Public Interest Oversight Board). La France, compte tenu de son rôle, a pu conserver une représentante au sein de chaque Board : Chrystelle Richard à l'IAASB et Christelle Martin à l'IESBA.

En 2024, l'IAASB a adopté l'ISSA 5000, la norme qui traite de l'assurance sur l'information de durabilité et qui devait, jusqu'à la publication du projet de directive Omnibus, servir de base à la norme européenne sur l'assurance des informations de durabilité de la CSRD. L'IESBA, de son côté, a adopté l'IESSA, la norme relative aux règles d'indépendance régissant l'assurance des informations de durabilité.

Le nouveau mode de fonctionnement et la nouvelle composition des Boards de normalisation, où le nombre de membres professionnels comptables en exercice a été considérablement réduit n'est pas sans présenter des défis pour la profession. La CNCC a ainsi vivement protesté contre l'exigence d'indépendance vis-à-vis de la chaîne de valeur qui est requise dans l'IESSA, indiquant qu'elle était disproportionnée et présentait des difficultés pratiques insurmontables.

**La CNCC a ainsi obtenu la tenue d'un sommet IESBA-IFAC en 2025, pour repenser les relations des Boards de normalisation avec leurs parties prenantes et notamment avec la profession.**

Plus que jamais, il est primordial de rester au cœur du système mondial, c'est ce à quoi s'emploie la DIPAC, en coordonnant l'action des représentants français dans toutes les organisations professionnelles les plus importantes.

# Notoriété et attractivité

## LE PODCAST

### Anatomie d'une bulle

Après la campagne « Devenir auditeur » et une collaboration avec Konbini et l'humoriste Panayotis Pascot pour promouvoir le métier d'auditeur légal, la CNCC a lancé le 4 juillet une nouvelle création originale : le podcast Anatomie d'une bulle.

Ce thriller économique en six épisodes, disponible sur toutes les grandes plateformes de streaming, raconte l'histoire d'un jeune auditeur légal en mission dans un domaine viticole, confronté à un dossier plus complexe que prévu. Ce format permet, via un contenu qui se veut d'abord un contenu de divertissement grand public, de sensibiliser un large public aux spécificités du métier.

Pour offrir un format original et de qualité, la CNCC, avec l'agence MadameMonsieur, a collaboré avec Louie Creative, l'agence de création de Louie Media, une référence en production de podcasts. Le scénario a été supervisé par des commissaires aux comptes élus au sein des instances de la CNCC pour garantir la crédibilité et le réalisme de l'intrigue et du scénario.

Un pari audacieux et payant, puisque la série a remporté la première place dans la catégorie Meilleur podcast de marque au Grand Prix de la Créativité Podcast, organisé dans le cadre du Paris Podcast Festival Pro en partenariat avec CB News et Acast — festival français de référence dédié aux podcasts — ainsi que la deuxième place dans les catégories « Meilleur podcast de fiction » et « Meilleure production sonore ».

Moins de 6 mois après son lancement, Anatomie d'une bulle avait déjà dépassé les 100 000 écoutes sur les principales plateformes de streaming. Avec une note de 4,7/5 sur Apple Podcasts ou encore 4,8/5 sur Spotify, ce podcast connaît à la fois une reconnaissance critique et un large succès auprès du public.

**La CNCC vous donne rendez-vous cet été pour la saison 2 !**



Écouter le podcast

### Faire rayonner la profession auprès des jeunes, des chefs d'entreprise et du grand public

En 2024, la CNCC a poursuivi ses actions de communication en direction des étudiants, des chefs d'entreprises et du grand public, au service du rayonnement de la profession. Parmi les initiatives marquantes de l'année, le lancement d'un podcast de fiction pour faire découvrir le métier au travers d'un contenu de divertissement accessible à tous, récompensé par trois prix au Paris Podcast Festival Pro.

**100 000**  
écoutes

**4,8/5**  
sur spotify



**Super !!!!** \*\*\*\*\* **Top** \*\*\*\*\*  
Hâte de voir la suite Une série surprenante

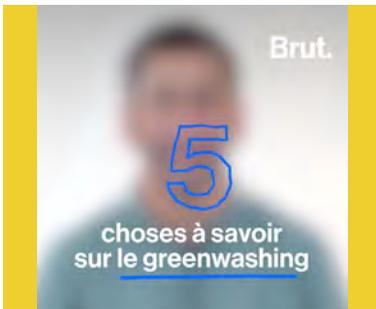
**Bluffant !** \*\*\*\*\*  
Je n'ai jamais commenté un podcast mais il faut dire que là celui-ci en vaut largement la peine !

**Hâte d'entendre la suite !!** \*\*\*\*\*  
Hâte d'entendre la suite !!! Tout donne envie. Tout est juste. La musique, le jeu d'acteurs... Je suis déjà plongée dans l'histoire. J'attends avec impatience le développement de l'intrigue.

**BRUT.**

**Collaboration avec Brut.**

La CNCC a produit en partenariat avec le média Brut un reportage sur le Greenwashing et les moyens permettant de lutter contre cette pratique en garantissant la sincérité et la transparence des informations de durabilité par les entreprises. Le reportage, qui donnait la parole à un commissaire aux comptes spécialiste des enjeux de durabilité, a été vu plus de 1 million de fois sur les réseaux du média.



**HUGO DÉCRYPTE**

**Collaboration avec Hugo Décrypte**

Avec plus de 3 millions d'abonnés sur YouTube, Hugo Travers, plus connu sous le pseudo Hugo Décrypte, est aujourd'hui à la tête d'un réseau médiatique qui se déploie principalement sur les réseaux sociaux, et qui est une des sources d'information privilégiée des jeunes Français. La CNCC a sponsorisé 3 émissions du jeune journaliste pour faire connaître la profession et inciter à visiter le site [devenir-auditeur-legal.fr](http://devenir-auditeur-legal.fr). Les émissions ont été vues entre 250 et 445 k fois chacune.

**LES ÉCHOS**

**Mise en avant de la profession dans le Guide du job à impact publié par Les Échos**

Parue le 9 septembre 2024, la cinquième édition du Guide du job à impact des Échos présente des témoignages, des compétences, des métiers et des formations amenant à des postes à impact positif et des exemples d'entreprises particulièrement engagées. Ce document explore toutes les options pour faire de sa carrière un levier et répondre aux grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre époque. 10 000 exemplaires ont été distribués lors d'évènements tels que VivaTech et Change Now, et la version téléchargeable sur le site des Échos Start a été diffusée à plus de 500 000 étudiants de 350 écoles de l'enseignement supérieur (ESSEC, INSEEC, Sup de Pub, Dauphine...).

**ÉTUDIANT / ONISEP**

**Des partenariats avec des médias spécialisés consacrés à l'orientation et à la découverte des métiers**



La CNCC a renouvelé des opérations de communication avec L'Étudiant et avec l'ONISEP, deux médias de référence à destination des lycéens et des étudiants pour les accompagner dans leurs choix d'orientation et la découverte des métiers.



L'obtention de ces prix vient récompenser le choix de la CNCC d'oser investir des espaces où on ne l'attend pas, avec des formats originaux, et toujours une exigence de qualité qui a largement contribué

au succès d'Anatomie d'une bulle. Les résultats obtenus sont à la hauteur de nos ambitions pour la profession et son image.

**Yannick Ollivier**

Président de la CNCC



Nous avons souhaité investir le terrain du podcast en osant sortir d'une posture institutionnelle afin de toucher un public plus large. Oser ce format c'était aussi l'occasion d'un clin d'œil tout à fait pertinent, puisque l'écoute est une des valeurs fondamentales de la profession. De l'auditeur légal à l'auditeur de podcast, il y avait un joli trait d'union à tirer.

**Kristell Dicharry**

Présidente de la commission Communication et de la commission Jeunes et Attractivité de la CNCC



Lire l'interview de Kristell Dicharry

# Adapter les exigences de confiance et de transparence à la révolution de l'intelligence artificielle

En 2024, l'Institut Messine, think tank adossé à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a supervisé l'édition d'une publication originale sur le thème de l'intelligence artificielle et organisé une conférence de haut niveau à l'occasion de sa publication.



Télécharger la note complète



## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET NOUS : DIALOGUE ENTRE GASPARD KOENIG ET CÉDRIC VILLANI

**Cette note explore les enjeux de l'intelligence artificielle à l'ère de ChatGPT (2022). Sommes-nous face à un bouleversement anthropologique ? S'agit-il d'une révolution technologique et industrielle ? Notre rapport à la connaissance va-t-il changer ? Est-ce la fin du travail ?**

Pour répondre à ces questions, Cédric Villani, mathématicien de renom et ancien chargé de mission sur l'IA pour le gouvernement, et Gaspard Koenig, essayiste et philosophe auteur de *La Fin de l'individu*, ont confronté leurs perspectives dans un entretien croisé. Ils y abordent la genèse de l'intelligence artificielle et des Large Language Models (LLM), traitent des algorithmes et du *nudge*, convoquent Rousseau, Socrate ou encore Hayek, passent par la philosophie confucéenne, le jeu de go et la géopolitique, évoquent l'agriculture, l'éducation ou encore l'urbanisme.

Leurs perspectives ont été présentées lors d'une conférence réunissant une centaine de participants à la Maison des professions libérales de Paris, en présence de ses deux auteurs, Gaspard Koenig, Cédric Villani ainsi que Laurence Devillers, enseignante-chercheuse en informatique appliquée aux sciences sociales et spécialiste des interactions homme-machine.



**Le 11 février 2025, Yannick Ollivier, ancien président de la CNCC, a été nommé président de l'Institut Messine, succédant à Michel Léger.**



# S E R V I R

LES PROFESSIONNELS

# Formation initiale

## Une modernisation des modalités d'examen pour un meilleur développement de la filière.

### CERTIFICAT PRÉPARATOIRE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

En 2024 les candidats au certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPCAC) ont expérimenté les nouvelles modalités de cet examen, reposant aujourd'hui sur un entretien unique avec le jury et prenant appui sur un dossier dans lequel le candidat présente ses motivations et détaille ses compétences ainsi que son projet professionnel.

Près de 100 collaborateurs ont ainsi obtenu leur CPCAC en 2024, porte d'entrée vers le stage professionnel de commissariat aux comptes, soit un doublement du nombre de stagiaires sur le territoire. Cette progression du nombre de candidats touche toutes les CRCC, et plus de 150 dossiers ont déjà été déposés pour la session 2025.



La modernisation des modalités d'obtention du CPCAC. Quand ouverture se conjugue au présent.

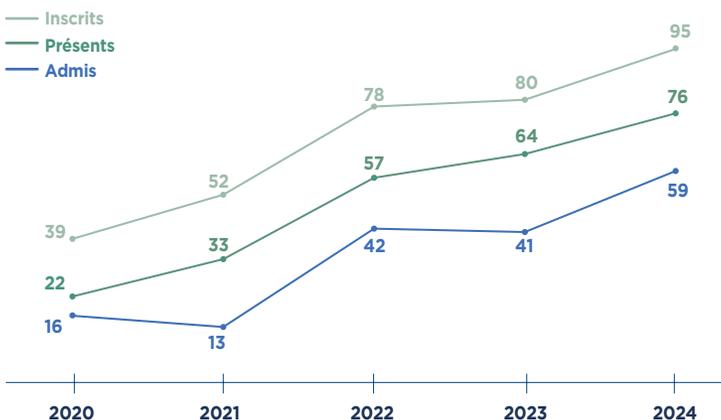
**Etienne Latreille**  
Président de la commission Formation initiale

### CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

La session 2024 du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes a été un franc succès, en constante progression avec 60 nouveaux admis qui pourront s'inscrire sur la liste des commissaires aux comptes. À noter que, pour la première fois, l'admission au CAFCAC a été prononcée sur l'ensemble des notes obtenues aux épreuves écrites et orales.



### Résultats des sessions du CAFCAC



# Formation continue



Dans un environnement en transformation et toujours plus complexe, la formation est un levier stratégique pour sécuriser l'avenir de notre profession et de nos cabinets. Elle garantit notre capacité à anticiper les évolutions et à maintenir un haut niveau de qualification, indispensable pour garantir la qualité de nos audits et conquérir de nouveaux marchés.

Il est de notre responsabilité d'investir dans notre savoir et de considérer la formation continue comme un pilier essentiel de notre engagement professionnel.

## Anne-Laure Chevalier

Vice-présidente de la CNCC, Présidente de la Commission Formation des professionnels (2024-2028)

**Dans un contexte réglementaire en constante évolution, et face à l'élargissement du champ de ses interventions, chaque commissaire aux comptes a le devoir de maintenir et de développer ses connaissances et compétences pour aider ses clients à relever les défis auxquels ils font face.**

La profession est ainsi tenue de respecter une obligation de formation exigeante : un minimum de 20 heures par an et de 120 heures sur 3 ans.

CNCC Formation, l'organisme de formation certifié Qualiopi de la CNCC, propose aux commissaires aux comptes et à leurs collaborateurs un catalogue très diversifié de formation en présentiel, classe virtuelle, webinaire et e-learning, sur tous les sujets d'exercice des commissaires aux comptes.

Cette offre est également complétée par les conférences régulièrement organisées par la CNCC sur des thèmes aussi divers que l'évaluation, la confiance numérique ou la durabilité.



## CLAP DE FIN !

Après plus de huit années passées à la présidence de la commission Formation des professionnels, je suis heureux qu'Anne-Laure Chevalier m'ait succédé. J'ai été impressionné dans cette expérience, par l'exigence de mes pairs en matière de formation. Cela nous a permis de développer de manière importante le nombre de modules à leur disposition, et la possibilité qu'ils ont en tout lieu, à toute heure de pouvoir se former. J'ai été enthousiasmé par la mobilisation sans précédent autour du VISA DURABILITE, témoignant d'une profession prête à relever les défis qui s'offrent à elle. Je remercie mes pairs de leur confiance.

## André-Paul Bahuon

Président de la Commission Formation des professionnels (2020-2024)

## TEMPS FORTS

### 28 mars

Homologation du VISA Durabilité CNCC rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 31 décembre 2025



### 8 au 10 juillet

Séminaire annuel des formateurs à La Rochelle

### 16 septembre

Ouverture de la campagne de formation 2024/2025

### 17 octobre

**Nouveau**  
Journée Durabilité

### 22 octobre

Renouvellement de la certification QUALIOPi de CNCC Formation

### 1<sup>er</sup> novembre

Anne-Laure Chevalier prend la tête de CNCC Formation

# EA

École Française  
de Formation  
à l'Audit



Prochaine  
rentrée :  
MAI 2025

## Obtenez votre CAFCAC

CERTIFICAT D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS  
DE COMMISSAIRE  
AUX COMPTES

63h pour préparer  
les épreuves du CAFCAC

À partir d'un bac+5  
Grade de Master



Plus d'infos sur :  
[www.ecole-audit.fr](http://www.ecole-audit.fr)



**ENOES**

ÉCOLE DE L'EXPERTISE  
COMPTABLE ET DE L'AUDIT

**CNCC**  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES



## L'École Française de Formation à l'Audit poursuit son développement

**Le 5 novembre 2024, l'École française de formation à l'audit a franchi une nouvelle étape avec la signature d'une convention avec l'association IAE FRANCE.**

L'enjeu de ce partenariat est de dynamiser la filière de recrutement et de formation des collaborateurs de cabinets d'audit en permettant à tous d'accéder à une formation adaptée dans leur territoire, prenant notamment en compte les enjeux numériques et de durabilité. Cette collaboration vise également à valoriser les métiers de l'audit auprès des étudiants d'IAE, quelle que soit leur spécialisation : droit, économie, gestion (hors formation CCA ou équivalent), ressources humaines, développement durable ou encore systèmes d'information. Un peu plus d'un an après la création de l'école par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et l'ENOES, la signature officielle de ce partenariat vient concrétiser la promesse de l'École de l'Audit en termes de couverture territoriale.

### 2024 c'est aussi !

#### POUR LA PROMOTION 2023

La 1<sup>ère</sup> vague de masterisation pour la promotion 2023 avec 11 apprenants sur 12 ayant obtenu leur MAE

Le passage en 2<sup>e</sup> année de 7 étudiants de la promo DU 2023

#### POUR LA PROMOTION 2024

une nouvelle rentrée avec : 19 apprenants pour le parcours MAE

16 apprenants pour le parcours DU Audit 1<sup>er</sup> année

### L'École de l'Audit offre 3 cursus de formation

#### MASTER

Diplomation en un an via le Master Administration des Entreprises (MAE) pour les candidats ne disposant pas de grade Master

#### DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Formation de 240 heures étalées sur 3 ans (12 jours/an soit 84h/an) permettant aux candidats de se former à l'audit en vue de l'obtention d'un DU « Audit » avec des approfondissements en management de la durabilité et en management de la DATA

#### CAFCAC

Une préparation intensive au CAFCAC de 60 heures pour les candidats engagés dans ce cursus



# Une offre de services modernisée et plus accessible

La CNCC propose à tous les professionnels de l'audit, commissaires aux comptes inscrits et collaborateurs, une multitude d'outils et services numériques gratuits destinés à faciliter la conduite de leurs missions de certification et le développement de missions d'attestations et de diagnostics pour leurs clients. L'année 2024, marquée par l'intégration de l'intelligence artificielle dans les réflexions des groupes de travail et les services de la Compagnie, a été l'occasion de plusieurs lancements et mises à jour d'outils incontournables de l'offre de services de l'institution.



**1 800**  
utilisateurs

**3 000**  
missions initiées

## PackAUDIT

Pour succéder au Pack PE (Petites entités) et au dossier de travail électronique (DTe), la CNCC a mis à disposition des professionnels son nouvel outil d'audit de référence : PackAUDIT. Reprenant ce qui a fait le succès de ses prédécesseurs, PackAUDIT permet aux commissaires aux comptes de formaliser leur mission de certification des comptes. Lancé en février 2024, PackAUDIT a déjà rencontré un fort succès au sein de la profession avec plus de 1 800 utilisateurs et 3 000 missions initiées. Poursuivant sur cette dynamique, et en réponse à une forte attente de la profession, une version 2 intégrera au 3<sup>e</sup> trimestre 2025 la réalisation de missions d'audit dans les associations.

## B.I.AUDIT 2.0

Après avoir lancé en 2022 la première version de son outil de visualisation de données à partir du fichier des écritures comptables (FEC), la CNCC a fait le pari d'une refonte complète pour aboutir à une nouvelle version offrant une prise en main simplifiée, une interface plus intuitive, une plus grande efficacité du traitement des données et l'ajout de nouvelles requêtes. L'outil poursuivra son évolution en 2025 en intégrant l'analyse d'autres fichiers tels que la déclaration sociale nominative (DSN) ou encore les fichiers de stocks.

Pour faciliter l'appropriation de cet outil par les professionnels, une formation spécifique de deux jours a été conçue avec l'organisme de formation de la Compagnie, centrée sur la maîtrise de PowerBI®.

**cncc.fr**

**Des outils plus visibles et plus facilement accessibles sur le nouveau portail CNCC**

La refonte du portail **cncc.fr** et la création de l'espace **ma.cncc.fr** ont été l'occasion de centraliser et structurer l'accès à l'ensemble des outils numériques proposés par la CNCC. Cette vitrine offre pour la première fois un point d'entrée unique pour toute l'offre de services à la profession.



**SIDONI v2**



**Une nouvelle base documentaire pour la profession**

La CNCC a développé et mis à disposition des professionnels une nouvelle version de sa base documentaire de référence : SIDONI. Tout l'enjeu de cette modernisation était d'améliorer les possibilités de recherche, l'indexation et le référencement des documents, ainsi que l'interface utilisateurs. Cette nouvelle version permet notamment un accès facilité à toutes les ressources bureautiques élaborées au sein des Commissions de la CNCC. Un programme d'amélioration continue du référencement et de l'efficacité des recherches a également été mis en place pour accompagner les professionnels au plus près de leurs besoins.

**Découverte et appropriation de l'offre**

En complément de l'offre de formation dédiée, portée par l'organisme de formation de la Compagnie, la CNCC accompagne les professionnels dans la découverte et l'utilisation de ses outils numériques au moyen de supports d'information, de fiches pratiques et de conférences.

En 2024, la CNCC assure la tenue d'un rendez-vous mensuel en visioconférence : le SAV de l'Audit. Chaque session est l'occasion de présenter un outil et d'échanger en direct avec les professionnels sur son usage et ses fonctionnalités, et de répondre à leurs questions en favorisant le partage d'expérience.



Depuis le lancement de SIDONI v2 le 13 février 2024, jusqu'au 31 décembre

**495 000**  
visites

**2 170 000**  
pages vues

**160 000**  
téléchargements

**615 000**  
recherches

L'offre d'outils et supports numériques de la CNCC s'est enrichie de produits complémentaires, conçus pour apporter des réponses opérationnelles aux utilisateurs.



Voir la présentation de SIDONI v2



2024 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes en complétant l'offre d'outils à destination des auditeurs, en proposant des ateliers pratiques sur les usages de l'IA et en organisant une 3<sup>e</sup> édition de la journée de la confiance numérique.

**Nathalie Malicet**

Présidente de la commission Prospectives et Innovation (2020-2024)

Présidente de la commission Innovation dans les outils d'audit (2024-2028)

# ENTREPRENDRE EN CONFIANCE

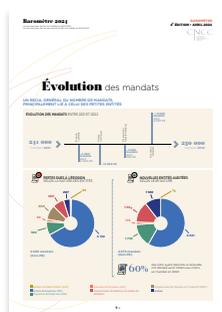
avec un commissaire aux comptes

Quelle que soit votre activité,  
ayez le bon réflexe et faites de  
la confiance un levier de croissance.

auditeur-  
legal.fr

# PME et ETI: s'adapter aux attentes du marché

Dans un environnement en mutation avec un nouveau relèvement des seuils d'audit en début d'année 2024, la précédente commission Marché PE a poursuivi son engagement sur le rôle stratégique des commissaires aux compte auprès des petites et moyennes entreprises. Par ses actions fortes, la Commission a consolidé le rôle de partenaire clé du commissaire aux comptes dans les petites entreprises en affirmant sa volonté de contribuer à une croissance durable et responsable, tout en renforçant la pertinence et l'impact des missions du commissaire aux comptes au sein de l'économie.



Télécharger le  
baromètre

## Baromètre 2024

Cet outil, devenu une référence pour la profession, offre une analyse précise de l'évolution des mandats.

- > En mettant en lumière les tendances du marché et les besoins des entreprises à travers l'enquête réalisée auprès de 1 700 commissaires aux comptes,
- > En valorisant le rôle central des commissaires aux comptes dans l'écosystème des entités certifiées.

## Participation à Go Entrepreneurs et Impact PME

Pour la deuxième année, la commission Marché PE a participé au salon Go Entrepreneurs, qui s'est tenu les 3 et 4 avril 2024, et à Impact PME le 28 novembre dernier.

Deux rendez-vous incontournables pour les créateurs et dirigeants d'entreprise.

Affirmer le rôle central du commissaire aux compte comme partenaire de confiance :

- > Transparence financière et extra-financière,
- > Transition vers des modèles économiques plus durables,
- > Pérennité des activités,
- > Résilience des PME.

Ces actions menées permettent de renforcer l'adéquation entre les attentes du marché, y compris des parties prenantes, et les missions proposées par les commissaires aux comptes.

## Pack Durabilité PME

La commission Marché PE a pris une part active dans l'élaboration du Pack Durabilité PME, une initiative stratégique visant à accompagner les professionnels face aux attentes croissantes des entreprises en matière de durabilité.

Le guide dédié aux échanges avec le chef d'entreprise offre des pistes concrètes pour initier le dialogue autour des enjeux ESG et proposer des missions adaptées selon le niveau de maturité des entreprises face à ces nouveaux défis.

Les fiches pratiques permettent aux commissaires aux comptes de déconstruire certains préjugés fréquemment rencontrés en leur proposant des éléments de langage sur les nombreuses idées reçues.

Le support de présentation en marque blanche véritable outil de communication et de formation auprès des chefs d'entreprise sur les aspects réglementaires et de conformité en matière de durabilité.



## La nouvelle commission Marchés PME&ETI

La Commission Marchés PME & ETI a pour vocation de créer des liens privilégiés avec l'écosystème institutionnel, juridique et économique afin de valoriser nos missions et de rendre la profession incontournable dans les territoires comme au plan national.

Elle a également pour enjeu de décrypter l'intérêt de la mission du commissaire aux comptes pour les entreprises, et de faire la démonstration de sa valeur ajoutée pour le dirigeant, au-delà de son caractère normé et son rôle au service de l'intérêt général.

## Olivier Arthaud et Sylvain Boccon-Gibod

Coprésidents de la Commission



# Savoir et Faire savoir

Dans une approche de modernisation et de valorisation des missions des commissaires aux comptes, la commission Développement a poursuivi avec énergie ses actions auprès des professionnels avec une mise à disposition d'outils innovants en faveur du développement d'une offre de services élargie et de la fidélisation des ressources internes vitales pour les cabinets d'audit.

## Être acteur de la diversification des missions

L'appropriation des missions et des outils permettant le développement de l'offre de services du commissaire aux comptes est un axe prioritaire de la commission Développement. Les ressources proposées gratuitement par la CNCC, en matière d'outils, de doctrine, de formations, ... visent à rendre les commissaires aux comptes acteurs de leur transformation et à renforcer leur positionnement sur le marché d'accompagnement du chef d'entreprise.



## Fidéliser les auditeurs

L'attractivité de la profession et la rétention des talents dans les cabinets d'audit constituent des enjeux majeurs. La commission Développement s'attache à promouvoir des actions visant à fidéliser les auditeurs en leur offrant des perspectives motivantes.

## Accompagner le changement

Le défi de la facturation électronique est l'occasion pour les commissaires aux comptes de renforcer leur rôle de tiers de confiance auprès des entreprises dans un environnement en mutation.

Un groupe de travail commun avec la commission Prospectives et Innovation apporte aux commissaires aux comptes des outils renforçant la maîtrise des enjeux liés à cette réforme avec des fiches pratiques reprenant les grands principes de la facturation électronique, et en particulier :

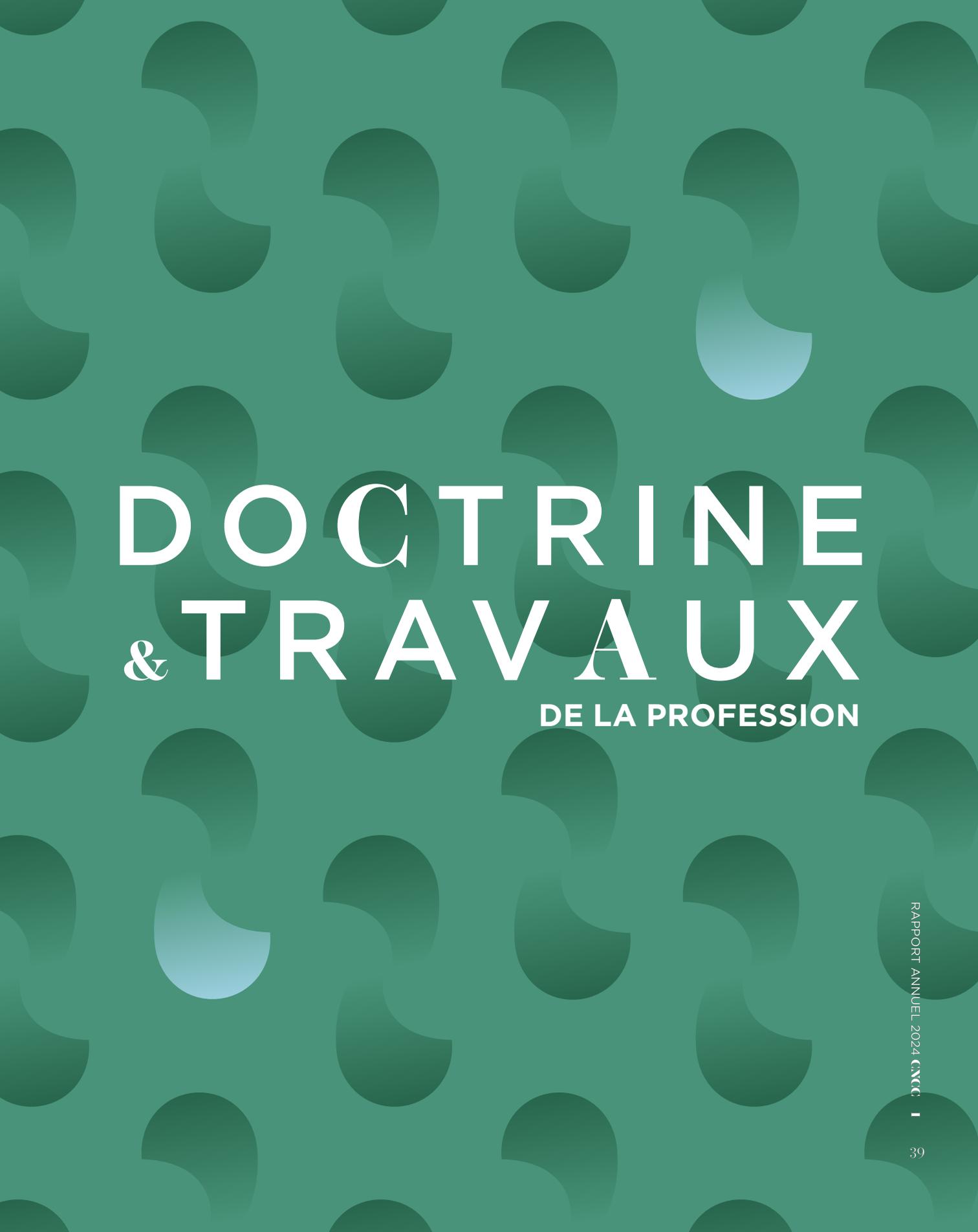
- > l'appréciation du niveau de maturité de l'entité face à la généralisation de la facturation électronique au sein de son organisation avec la réalisation d'un pré-diagnostic par le commissaire aux comptes,
- > les conséquences de la facturation électronique sur la mission de certification des comptes.



Pour les 4 années à venir, la commission Développement s'est fixé quelques lignes directrices ambitieuses dans le prolongement de tout ce que nous avons déjà mis en œuvre : mieux faire connaître nos outils auprès des commissaires aux comptes pour une appropriation optimale, accompagner les jeunes commissaires aux comptes inscrits et organiser nos métiers pour fidéliser nos ressources et enfin, développer des missions utiles auprès des PME en étant à leur écoute notamment sur la prévention des difficultés et la RSE (au sens large) entre autres ... N'oublions pas que notre objectif ultime est celui de mieux servir nos clients en répondant à leurs besoins !

**Nathalie Lutz et Mélissa Demandre,**  
Présidente et vice-présidente de la commission Développement





# DOCTRINE & TRAVAUX DE LA PROFESSION

# Durabilité

## Accompagner les entreprises de toutes tailles et favoriser le partage d'expérience

Tout au long de l'année, les travaux du Comité Durabilité, co-présidé par Laurence Rivat et Carole Cherrier ont permis d'accompagner les commissaires aux comptes dans la réalisation de cette nouvelle mission de certification des informations en matière de durabilité. Les forums EIP de juin et décembre, les visio-conférences Durabilité des secteurs Banques et Assurances de cet automne, la Journée Durabilité du mois de novembre et les Assises de fin d'année à Grenoble ont constitué des événements phares pour accompagner les commissaires aux comptes dans le décryptage de la réglementation et leur remettre les clés de lecture de ces nouveaux textes. Au moment de la parution du rapport annuel de la Compagnie Nationale, les premiers rapports de durabilité auront été émis par les grandes entreprises tout comme les premiers rapports de certification des auditeurs de durabilité. La CNCC a déployé tous ses efforts pour mettre à la disposition des professionnels une démarche d'analyse des erreurs, omissions et incohérences relevées au cours de leur mission ainsi que d'autres outils indispensables (lettre de mission, lettre d'affirmation, exemples de points d'attention particuliers...) à la certification des informations de durabilité. La qualité des échanges avec les Autorités (Direction Générale du Trésor, Autorité des marchés financiers...) ainsi qu'avec les organisations profes-

sionnelles (notamment l'AFEP-MEDEF, la FBF, France Assureurs) ont été constants pour aboutir à une vision partagée des principaux enjeux soulevés par la mise en application de cette nouvelle réglementation et du rôle de l'auditeur de durabilité.

### Installation d'une commission Durabilité pour succéder au comité

Pour continuer d'asseoir la légitimité de la profession en matière de durabilité et être acteurs de la réussite de la transition des entreprises françaises vers des modèles plus durables, une commission Durabilité à part entière a été installée dans le cadre de la nouvelle mandature. Elle succède au Comité Durabilité, lequel dépendait de la commission Prospectives et Innovation. L'objectif est de faciliter un traitement rapide des questions liées à la mise en œuvre des missions dans le champ de la durabilité, et de donner à ses membres la légitimité institutionnelle pour peser dans les échanges avec le régulateur et le législateur, et faciliter le partage des pratiques au bénéfice des plus petits cabinets.

### Création du Pack Durabilité

Les enjeux de durabilité impactent toute la chaîne de valeur et dépassent très largement le champ du reporting de durabilité introduit par la directive CSRD. Ce sont bien toutes les organisations qui sont concernées. Les PME françaises doivent aussi s'y préparer pour rester compétitives, valoriser leurs investissements et leurs efforts en la matière.

Pour soutenir les professionnels dans leur démarche de sensibilisation des dirigeants de PME et dans le développement de leur offre « durabilité » (DiagRSE, missions de certification et d'attestations), le Comité durabilité de la CNCC a conçu, avec le concours de la commission Marché PE, un nouveau Pack intégrant des outils pratiques pour nourrir leurs travaux et argumentaires.

### 3<sup>e</sup> édition des Challenges Durabilité

Pour cette 3<sup>e</sup> édition, la CNCC a créé une nouvelle catégorie réservée aux cabinets d'audit et d'expertise comptable, et deux catégories distinctes pour les mémoires des stagiaires de la profession et ceux des étudiants en Master (toutes filières confondues). La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 3 juillet à la Serre, à la suite d'un après-midi d'échanges et de tables rondes.

En tant que Présidente de la commission Durabilité, je m'inscris dans la continuité des travaux menés par Laurence Rivat et Carole Cherrier, co-Présidentes du Comité Durabilité qui ont tracé le chemin pour cette nouvelle mission légale. D'autres perspectives et de nouveaux enjeux s'ouvrent désormais à nous.

**Sarah Bagnon**  
Présidente de la commission Durabilité



# Normes et diligences

## **Le Comité des Normes Professionnelles (CNP) poursuit sa mission d'élaboration de doctrine à l'attention des commissaires aux comptes.**

Ainsi, le CNP a permis notamment la publication de la Note d'Information NI XXIII - Le commissaire aux comptes et la rémunération des mandataires sociaux dans les sociétés commerciales -, de l'avis technique sur l'attestation du commissaire aux comptes sur le rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices (art. L.821-54 III), de FAQ sur les demandes de confirmation des tiers et sur la NEP 600.

Le CNP accompagne également les Commissions sectorielles dans l'élaboration de doctrine spécifique, notamment dans le secteur associatif, le secteur de la coopération agricole et le secteur des OPC. Enfin, le CNP poursuit ses travaux sur les sujets liés à la durabilité permettant ainsi la mise à disposition d'outils auprès des professionnels tels qu'une FAQ sur les conséquences de la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport de gestion sur la mission du commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes.

La Présidente du CNP, Isabelle Tracq-Sengeissen, a également participé au groupe de travail H2A-CSR qui a mis à jour l'avis technique portant sur la mission d'assurance limitée sur l'information en matière de durabilité publié en juin 2023. Elle a permis, avec les autres membres représentant la CNCC, de faire entendre la voix de la profession dans le cadre de l'élaboration d'une première doctrine pour cette nouvelle mission. Ces travaux ont ainsi permis la publication des lignes directrices de la H2A le 2 octobre 2024. Ces lignes directrices tiennent compte des textes promulgués depuis juin 2023, soit, les ESRS le 31 juillet 2023, puis l'ordonnance de transposition de la directive CSRD du 6 décembre 2023 et ses décrets d'application. Elles intègrent en outre deux modèles de rapport d'assurance limitée.

## **Participation aux travaux de la commission de normalisation qui a succédé à la commission paritaire.**

Les travaux de la commission de normalisation chargée d'élaborer les projets de normes ont porté, en 2024, sur la finalisation de la révision des normes traitant de la connaissance de l'entité et de son environnement et de l'évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes (NEP 315) et des procédures d'audit mises en œuvre à l'issue de l'évaluation des risques (NEP 330), NEP publiées au Journal officiel du 19 novembre 2024.

Depuis octobre 2024, la commission de normalisation a également commencé à travailler sur la révision de la norme traitant des principes spécifiques applicables à l'audit des comptes consolidés (NEP 600) avec pour objectif de renforcer l'approche du commissaire aux comptes et de prendre en compte les précisions apportées dans le cadre de la révision des NEP 315 et 330 précitées compte tenu de l'interaction de ces trois normes entre elles.



**Le Comité des Normes professionnelles poursuit sa mission d'intérêt général au service de la profession en publiant de la doctrine professionnelle dans tous les secteurs et pour toutes les missions ou prestations qui intéressent la profession, notamment la mission de certification des informations en matière de durabilité.**

**Isabelle Tracq-Sengeissen**  
Présidente du Comité des Normes professionnelles



L'objectif de la commission d'Éthique professionnelle est d'accompagner les confrères en répondant aux questions qu'ils se posent mais aussi en anticipant les sujets nouveaux qui soulèvent des questions dans l'application du code et des normes de déontologie.

L'année 2024 est l'année de la durabilité. La commission d'Éthique professionnelle a intégré ce nouvel enjeu pour les entreprises et leurs commissaires aux comptes dans sa feuille de route. Concrètement nous avons travaillé sur les premières questions de confrères et suivi les travaux réalisés à l'international sur ce sujet.

Notre objectif c'est aussi d'anticiper le futur. Concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Je prendrai deux exemples. Anticiper le futur, c'est notamment identifier les questions de déontologie que l'utilisation de l'intelligence artificielle par les entités auditées et par les auditeurs peut soulever. C'est dans cette optique que nous avons construit l'atelier pour les Assises 2024. Anticiper le futur, c'est aussi suivre les questions traitées au niveau international. Il y a ainsi des sujets intéressants qui sont aujourd'hui abordés comme la déontologie et la culture d'entreprise des cabinets d'audit ou l'impact de la présence de fonds d'investissement dans le capital des cabinets. Tous les membres de la commission d'Éthique professionnelle sont mobilisés pour aider à appliquer le code et les normes de déontologie dans cet environnement très évolutif.

### Isabelle Sapet

Présidente de la commission d'Éthique professionnelle

## Anticiper et accompagner les enjeux déontologiques liés à l'usage des nouvelles technologies

**La commission d'Éthique professionnelle a contribué, tout au long de l'année 2024, à sécuriser l'exercice de la profession de commissaire aux comptes en répondant aux questions des professionnels, notamment en matière de durabilité.**

Elle a concentré une partie de ses efforts sur la conception d'un atelier animé dans le cadre des Assises nationales de la profession, sur le thème « *Le code de déontologie à l'ère des nouvelles technologies et de l'IA* ».

Isabelle Sapet et Samantha Felman, présidente et vice-présidente de la commission d'Éthique professionnelle, ont attiré l'attention des commissaires aux comptes sur la prise en compte des principes déontologiques de la profession dans le cadre de l'usage des nouvelles technologies intégrant ou non de l'intelligence artificielle.

Former ses collaborateurs et se former soi-même, sécuriser les données entrantes et sortantes des outils utilisés, respecter son secret professionnel, conserver son esprit critique, son indépendance, son impartialité face aux résultats générés par la machine, exercer son jugement professionnel, mettre en place des bonnes pratiques et développer un cadre éthique autour de l'usage de ces nouveaux outils... Autant de principes applicables à la profession que cet atelier a mis en lumière, permettant ainsi aux professionnels de les conserver à l'esprit lorsqu'ils font usage de ces nouvelles technologies.





## Une doctrine vivante au service de l'exercice des auditeurs

# 1 126

consultations  
ont été traitées par  
le service juridique

# 40

réponses de  
la Commission  
ont été publiées

**La commission des Études juridiques a poursuivi l'examen de diverses questions qui lui sont posées par des commissaires aux comptes et groupes de travail de la CNCC en 2024, avec l'appui du professeur Philippe Merle, agrégé des Facultés de droit, professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas.**

Cette année 2024 a été marquée par les premières questions portant sur les obligations d'informations en matière de durabilité résultant de la transposition de la directive « CSRD » intervenue en décembre 2023 : champ d'application, sanctions applicables, application des règles de rotation et délai de validité, modalités de la levée du secret professionnel dans le cadre de la mission de certification des informations en matière de durabilité, transition de la DPEF vers les informations durabilité du rapport de gestion.

Un communiqué relatif aux textes de transposition de la directive « CSRD » a été publié en avril 2024 afin de présenter les principales nouvelles dispositions du code de commerce et la nouvelle mission de certification des informations en matière de durabilité.

L'actualité des textes législatifs et réglementaires a conduit la Commission à élaborer une doctrine sur l'application des nouveaux seuils de nomination d'un CAC et d'établissement et de publication de comptes consolidés, l'obligation de nomination d'un CAC dans les gestionnaires de centres de santé, la distribution d'un acompte sur dividendes au titre du premier exercice social d'une SCPI.

Il convient de souligner que 1126 consultations ont été traitées par le service juridique et 40 réponses de la commission des Études juridiques ont été publiées sur le portail internet de la CNCC.



La situation parlementaire qui existe depuis juin 2024 a ralenti la production législative. Cette période de stabilité des textes a notamment permis de commencer à construire une doctrine juridique sur les questions relatives aux informations en matière de durabilité et aux commissaires aux comptes chargés de la toute nouvelle mission de certification de ces informations. La présentation en février 2025 de projets de directives de la Commission européenne réformant la directive CSRD de 2023 devrait soulever de nouvelles questions.

**Patrice Dang**

Président de la commission des Études juridiques

## Le Comité de Gestion des Risques Professionnels

**Jean-Marie Ferrando**  
Président du CGRP (2020 - 2024)



**Le CGRP a pour vocation, depuis plus de 50 ans, d'accompagner les professionnels dont la responsabilité est mise en cause en matière civile, pénale et/ou disciplinaire grâce à l'expertise et l'expérience des personnes qui y participent : élus, permanents de la CNCC, représentants de l'assureur MMA et du courtier SophiAssur, avocats spécialisés dans la défense de la profession et experts qualifiés.**

En partie grâce aux actions du CGRP, le nombre d'affaires ouvertes en matière civile a été diminué, en moyenne, de plus de 45% au cours des 10 dernières années, et cette tendance est pérenne. Ces chiffres illustrent une bonne maîtrise de la sinistralité de la profession, se traduisant par des résultats positifs en matière de couvertures et de primes des contrats d'assurance professionnelle.

Lors des réunions plénières de 2024, près de cinquante dossiers ont été abordés par le CGRP, avec pour objet d'analyser les nouveaux sinistres à forts enjeux ou ceux déjà ouverts dont les procédures ont évolué. Le CGRP s'est également réuni en formation restreinte à plus de trente reprises, avec pour objet le suivi de dossiers particuliers pouvant avoir des conséquences importantes pour la profession. En 2024, le CGRP a également concentré son attention sur les procédures en matière disciplinaire, dont le nombre et les enjeux augmentent.

**Valentin Ryngaert succède à Jean-Marie Ferrando à la présidence du CGRP (2024-2028)**



### CNCC Assistance

CNCC Assistance dirigée par Angel Bicola, accompagné de Gilles Hengoat et Jean-Bernard Cappelier ses vice-présidents, a poursuivi en 2024 son rôle de défense et de soutien des commissaires aux comptes dont la responsabilité, dans l'exercice de leurs missions, est mise en cause ou risque de l'être.

Les référents du réseau ont été sollicités, sur tous les aspects de la responsabilité professionnelle, près de trente-cinq fois en 2024, soit autant que les années précédentes. Dans de nombreux cas, les référents ont orienté les commissaires aux comptes vers le courtier en assurances, qui a procédé à l'organisation des moyens de défense. Dans certaines situations, le soutien psychologique a été mis en œuvre et assuré grâce à l'intervention de l'APESA, association avec laquelle la CNCC a continué son partenariat. La disponibilité et la réactivité des référents, qui permettent une rapide prise en charge des commissaires aux comptes en situation de difficulté, doivent être spécialement soulignées. Leur approche confidentielle et leur écoute attentive contribuent à l'efficacité du dispositif.



**CNCC ASSISTANCE**  
Défense et soutien des professionnels  
**0826 900 900**

### Formation

En relation avec CNCC formation, le CGRP a organisé, en 2024, un cycle de 4 webinaires destinés à informer les professionnels sur les risques liés aux mises en cause de la responsabilité professionnelle, et ce, pour les anticiper, les éviter et les gérer.

Ces webinaires ont été animés par des avocats spécialisés dans la défense de la profession, le courtier Gaëtan Le Cornec (SophiAssur) et par Jean-Marie Ferrando le président du CGRP.

Le webinaire traitant de la responsabilité en matière disciplinaire a été décalé sur 2025 pour pouvoir y inclure les profondes modifications apportées récemment à cette procédure.

Notre mission en deux mots : développer et promouvoir les normes comptables. La Commission joue un rôle clé dans l'élaboration d'une doctrine pour assurer la pertinence et la fiabilité des informations financières. En partageant des avis entre professionnels intervenant sur des secteurs variés, nous visons, non sans difficulté et parfois avec de longs débats, à harmoniser les pratiques comptables et répondre aux évolutions du marché, des lois et des règlements, bien sûr en conformité avec les textes existants.



### Jean-Charles Boucher

Président de la commission des Études comptables

## Apporter des réponses pratiques aux professionnels

**La commission des Études comptables poursuit ses travaux en matière de doctrine afin de répondre aux problématiques concrètes rencontrées par les commissaires aux comptes et consolide sa contribution aux travaux de l'Autorité des normes comptables.**

La Commission apporte son expertise au service des confrères sur les questions posées, tant pour l'établissement des comptes annuels que des comptes consolidés et dans les différents secteurs d'activité. Elle est notamment saisie de nombreuses questions relatives au secteur non lucratif qu'elle traite en partenariat avec la commission Associations et Fondations de la CNCC.

Cette année la Commission a par ailleurs publié une note technique pour clarifier les conséquences comptables induites par les évolutions législatives en matière de congés payés en périodes d'arrêts de travail, à la suite des décisions de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 et de la loi dite DDADUE du 22 avril 2024 qui a apporté des modifications au code du travail en la matière.

Jean-Charles Boucher, Président de la commission des Études comptables, a animé 8 conférences sur l'actualité comptable et sur le nouveau règlement relatif à la modernisation des états financiers, notamment lors des universités d'été organisées par les régions ainsi que lors des Assises pour partager les nouveautés comptables, les travaux et les réflexions de la Commission dans les territoires, au plus près du terrain.

En outre, la Commission poursuit activement sa contribution à plusieurs groupes de travail de l'Autorité des normes comptables. En lien avec le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, la Commission a d'ailleurs fait part de ses commentaires sur le projet de règlement de l'ANC relatif à la comptabilisation des produits des ventes des biens et des services, dans le cadre de la consultation lancée par l'ANC à cet effet.

# 11

réunions en 2024

# 110

questions traitées

# 13

réponses publiées

# 8

webinaires et conférences



### Des nouvelles de l'Autorité des Normes Comptables

L'ANC a modifié les dispositions du Plan comptable général pour ce qui concerne le traitement comptable des certificats d'économie d'énergie à des fins de clarification, ainsi que les dispositions du règlement n°2020-01 relatif aux comptes consolidés afin de préciser les modalités de comptabilisation des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés et des restructurations de groupes, à la suite de saisines de la Commission.

L'ANC poursuit par ailleurs ses travaux relatifs au traitement comptable des crédits-carbone.

Rappelons également que le règlement relatif à la modernisation des états financiers entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une application anticipée possible dès l'exercice 2023.

# Une année clé pour la durabilité

## 187

cabinets EIP

## 1 252

mandats EIP

## 695

signataires EIP

## 16

cabinets EIP ayant plus de 10 mandats EIP

Le Département EIP s'appuie sur ses principaux comités que sont l'Exécutif EIP, le comité Audit EIP et le comité Comptable EIP ainsi que sur les commissions Banques et Assurances, afin de traiter des problématiques liées aux missions de contrôle des comptes dans les entités d'intérêt public.

### Exécutif EIP

Sur l'année 2024, l'Exécutif EIP a participé activement aux débats sur la mise en œuvre de la CSRD dans les entreprises. Il a poursuivi ses travaux au sein du groupe de réflexion « Work effort CSRD » afin que les cabinets autour de la table puissent échanger entre eux sur la méthodologie, s'assurer de l'homogénéité de leurs pratiques et aient la capacité de répondre aux interrogations et préoccupations des entreprises. Plusieurs réunions techniques ont eu lieu avec l'AFEP, le Medef et des émetteurs, à leur demande, afin d'expliquer les approches retenues par les firmes pour respecter la réglementation CSRD. L'Exécutif EIP a également participé à la finalisation par la H2A de ses lignes directrices sur l'assurance durabilité et a régulièrement échangé avec la Direction Générale du Trésor sur la CSRD; dans le

cadre du projet de loi de simplification, une réflexion a également été menée avec la DGT sur les mesures possibles de simplification de la CSRD.

Les échanges réguliers avec la Commission Européenne ont été poursuivis cette année et ont porté sur la CSRD, la future réforme du corporate reporting et l'IA dans l'audit. En septembre 2024, l'Exécutif EIP a élu à l'unanimité comme vice-président du DEIP Damien Leurent, qui est devenu à son tour président du département à l'occasion de la nouvelle mandature, soit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.



Pour faire valoir le point de vue des firmes EIP, les membres du Département EIP devront fonctionner ensemble et bien, pour avoir une représentation forte vis-à-vis des autorités et du marché.

#### Damien Leurent

Président du département EIP (2024-2028)



Un effort de simplification touchant tous les textes est devenu indispensable. La réalité depuis une vingtaine d'années est que les entreprises subissent continuellement de nouvelles contraintes par d'innombrables nouvelles lois, normes, règlements et directives, et elles sont à bout, même si les grands objectifs du Green deal ont du sens.

#### Jean-Paul Thill

Président exécutif EIP (2020-2024)

## Comité Audit EIP

En 2024, les travaux du comité Audit EIP ont consisté à développer de nombreux outils dans le cadre de la certification des informations en matière de durabilité (lettre de mission CSRD, lettre d'affirmation CSRD, paragraphe de contexte de première application dans le rapport du vérificateur de la durabilité, paragraphe concernant l'obligation de consultation du CSE, des exemples de rédaction dans le rapport d'éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière, la conception d'un arbre de décision permettant de retracer la démarche du commissaire aux comptes en fonction des situations rencontrées...). Le comité Audit s'est également intéressé au champ d'application des sanctions contre la Russie, aux diligences du commissaire aux comptes relatives au macro-balisateur des notes annexes des comptes consolidés IFRS selon le « règlement ESEF ». Le comité a également procédé à la mise à jour de la lettre de mission EIP, des lettres d'affirmation Comptes consolidés IFRS (semestriels et annuels) et de l'exemple de rapport complémentaire au comité d'audit.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, la présidence du Comité Audit EIP est assurée par Catherine Béranger.



Le comité Audit EIP a travaillé sur les sujets de timing entre le rapport d'audit financier et le rapport de durabilité dans le cas où ce n'est pas le commissaire aux comptes qui émet le rapport de durabilité, notamment pour déterminer si les professionnels doivent attendre l'émission de ce dernier.

**Valérie Desclèves**

Présidente du Comité audit EIP (2020-2024)



En 2024, le Comité comptable EIP a poursuivi sa mission de veille, portant à la fois sur les évolutions des textes comptables et leurs interprétations, et celles des textes législatifs et réglementaires et

de la jurisprudence, afin d'identifier les problématiques comptables nouvelles et d'y apporter des réponses pertinentes au service de la profession. Dans ce cadre, il a privilégié le dialogue constructif avec les parties prenantes - régulateurs, entreprises et normalisateur comptable - tout en s'attachant à préserver les intérêts de la profession et à respecter les textes applicables.

**Edouard Fossat**

Président du Comité comptable EIP (2024-2028)

## Comité Comptable EIP

En 2024, les travaux techniques du comité comptable ont notamment porté sur les conséquences des amendements du Code du travail contenus dans la loi DDADUE relatifs aux congés payés en cas d'arrêts maladie, la comptabilisation de l'impôt minimal mondial Pilier 2, les difficultés liées à la comptabilisation des contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable (Power Purchase Agreements /Virtual Power Purchase Agreements/Garanties d'origine) dans l'attente de l'application de l'amendement IFRS 9 sur la qualification en « own use » et la comptabilité de couverture, l'application pratique des amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 sur les accords de financement des fournisseurs, la décision de l'IFRS IC sur la décomposition par secteur des éléments matériels de produits et de charges, les modalités de comptabilisation de la taxe en projet sur les réductions de capital par annulation des actions rachetées, ainsi que les premières réflexions sur la mise en œuvre de la norme IFRS 18 relative à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers.

Edouard Fossat a succédé à Pierre Phan Van Phi, Président du comité Comptable EIP (2020-2024)



## Forums EIP

Le Département EIP a organisé deux Forums EIP en 2024. Ces Forums sont l'occasion de présenter les actualités et informations techniques des comités Audit et Comptable EIP, de la Commission Durabilité, de l'AMF et de la H2A. Le Forum de juin comportait une séquence spéciale sous forme d'entretiens croisés entre Florence Peybernès, présidente de la H2A et Yannick Ollivier, président de la CNCC sur des sujets tels que les lignes directrices de la H2A, la commission des sanctions, les normes 315 et 330 et, l'obligation de formation continue en lien avec la durabilité.

## Des orientations porteuses de quelques nouveautés en lien avec l'actualité

**832**

contrôles non EIP  
programmés en 2024

**811**

administrés par  
la CNCC

**21**

gérés directement  
par la H2A

**56**

contrôles par entretien

### EN 2024, POURSUITE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INSTAURÉ EN 2021

Le dispositif de contrôle mis en place en 2021 à savoir, un contrôle adapté selon des modalités déjà définies (au nombre de 6), associées à une analyse des risques déterminée soit par les spécificités du commissaire aux comptes soit par la nature du ou des mandat(s) qu'il détient, se poursuit avec la mise en œuvre du programme 2024.

Quelques adaptations et nouveautés sont toutefois à noter dans les orientations 2024 (Décision FP n°2024-11 du 28 mars 2024 de la H2A portant approbation des orientations des contrôles 2024 à réaliser auprès des commissaires aux comptes publiée le 21 juin 2024).

**1. Au niveau des procédures**  
(rappel : ne concerne que les UC  
ayant deux signataires ou plus)

#### AJOUTS

Déclaration de soupçon à TRACFIN dans le cas d'une révélation de faits délictueux concernant des flux financiers,

Dispositif d'archivage mis en œuvre pour respecter les obligations d'archivage de leurs dossiers d'audit et assurant l'impossibilité d'ouvrir à nouveau ou de modifier les dossiers à l'issue du délai fixé par les textes,

#### Questions sur les missions de durabilité :

Acceptation, poursuite, analyse de l'appartenance à un réseau, risques liés à la perte d'indépendance et contrôle qualité interne.

**2. Au niveau des vérifications des mandats  
dans le cadre du contrôle de la pertinence  
de l'opinion**

#### AJOUTS

La correcte application des dispositions légales et réglementaires relatives à la qualité et aux délais d'établissement du dossier d'audit, la documentation de la démarche d'audit et des éléments permettant de justifier les conclusions du commissaire aux comptes et d'étayer l'opinion d'audit émise (article D. 821-186 du code de commerce) et NEP 230 (article A. 821-63 du code de commerce), ainsi qu'à l'archivage du dossier.

#### SUPPRESSIONS

Vérifications spécifiques relatives au rapport de gestion

**3. Au niveau du choix des mandats**

#### AJOUTS

Établissements de paiement et établissements de monnaie électronique.

Les outils de contrôle ont été adaptés à ces nouvelles modalités et mis à jour de la nouvelle codification du Code de commerce. Enfin, le contrôle par entretien, principalement destiné à des cabinets ne comprenant qu'un signataire et détenteur de moins de 50 mandats, a concerné 56 cabinets non risqués, en nette diminution par rapport à 2023 du fait de l'importance du nombre de cabinets n'ayant jamais été contrôlés qui s'élève à 349.

# Les modalités de contrôle



Contrôle simultané des procédures, d'un échantillon de mandats et suivi des constats issus des précédents contrôles. Contrôle proche des contrôles actuels.



Contrôle déclenché inopinément (hors programme de contrôle annuel établi en début d'année) et visant à contrôler un élément précis (un mandat, un point de procédure, un sujet d'actualité).



Contrôle des procédures de la ou des structure(s) d'exercice professionnel partageant des procédures communes. Tout ou partie des procédures peuvent être contrôlées sur un cycle de 6 ans.



Suivi des constats, recommandations et plans de remédiation issus des précédents contrôles, afin de s'assurer de leur remédiation complète et appropriée.



Contrôle d'un échantillon de mandats détenus par la structure d'exercice professionnel ; le point d'entrée pouvant être le signataire, le mandat ou un thème particulier (ex : les GE, sociétés de financement).



Contrôle de la connaissance par un signataire de son portefeuille et des risques des mandats qu'il détient et, éventuellement, de certaines questions d'actualité réglementaire.



## CONFÉRENCE CNCC-H2A SUR LE CONTRÔLE D'ACTIVITÉ

**Le 17 septembre 2024, la CNCC et la H2A ont tenu leur 3<sup>e</sup> conférence commune à la Maison de la Chimie, sur le thème du contrôle d'activité. La conférence s'est déroulée en présence de la présidente de la H2A, Florence Peybernès, et du président de la CNCC, Yannick Ollivier, ainsi qu'en présence de représentants de la H2A et de la CNCC. L'après-midi a été articulé autour de trois grands axes :**

1. Un état des lieux du contrôle d'activité, avec la présentation des résultats d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des commissaires aux comptes contrôlés et des contrôleurs praticiens délégués.
2. Un échange sur les évolutions attendues du contrôle d'activité avec une présentation détaillée par Eric Baudrier, directeur général de la H2A, des paramètres du modèle d'évaluation du risque de défaut de qualité et une ouverture sur les contrôles « verts ».
3. Un temps de synthèse avec la présidente de la H2A, Florence Peybernès, et le président de la CNCC, Yannick Ollivier.



Le contrôle d'activité s'inscrit à la fois dans la stabilité et l'amélioration continue. La délégation s'organise toujours de manière constructive et efficace. Je tiens à remercier tous les acteurs sans qui la pertinence du contrôle d'activité ne serait pas satisfaite.

**Philippe Dandon**  
Président suppléant de la commission Nationale du Contrôle d'Activité délégué

# H2A-CNCC : la poursuite d'un dialogue constructif

## TEMPS FORTS

### 25 juin

Participation de Florence Peybernès au Forum EIP sous forme d'entretiens croisés avec Yannick Ollivier, notamment sur le sujet des lignes directrices H2A et sur les NEP 315-330.

### 27 juin

Audition de Yannick Ollivier devant le Collège de la H2A.

### 17 septembre

Conférence H2A-CNCC sur le contrôle d'activité.



### 26 septembre

Cérémonie organisée par la H2A afin de célébrer l'inscription sur la liste nationale des premières promotions des professionnels habilités à certifier les informations en matière de durabilité.

### 2 octobre

Publication des lignes directrices de la H2A à la suite des travaux du groupe de place auquel participait la CNCC.

### 17 octobre

Participation de Florence Peybernès à la Journée de formation « Durabilité » organisée par l'organisme de formation de la CNCC.

### 18 novembre

Entretien entre Florence Peybernès et Philippe Vincent, nouvellement élu Président de la CNCC

### 19 novembre

Publication au journal officiel des NEP 315 et 330 révisées dans le cadre des travaux de la commission de normalisation auxquels la CNCC participe.

### 5 décembre

Participation de Florence Peybernès aux Assises nationales de la CNCC à Grenoble, interviewée notamment sur les relations entre la H2A et la CNCC, le passage du H3C à la H2A, l'impact de la CSRD sur les entreprises, l'investissement de la profession en matière de durabilité et les contrôles à venir en la matière.



### 2024

Poursuite du projet de simplification relatif au paiement des cotisations H2A et CNCC via une plateforme commune.



Je pense qu'il n'est pas possible qu'une profession n'entretienne pas avec son régulateur des relations saines dans le respect des perspectives et des prérogatives de chacun. Et c'est ce que nous avons construit pendant quatre années, ce qui a permis d'ailleurs d'aider le ministère de la Justice à créer cette réforme [transposition de la directive CSRD] dans la concorde entre le régulateur et les représentants de la profession. Nous avons travaillé avec beaucoup de confiance, Yannick Ollivier et moi-même, et j'entends bien que ce soit évidemment la même chose avec le nouveau président, Philippe Vincent.

Nous avons un intérêt commun : faire progresser la qualité de l'audit en France, et je pense que c'est de cette façon-là que nous pouvons y parvenir le mieux.

### Florence Peybernès

Présidente de la H2A

*Extrait de l'intervention de la Présidente de la H2A à l'occasion des 35<sup>e</sup> Assises nationales des commissaires aux comptes.*



## L'évaluation, une pratique au cœur de l'activité de nombreux commissaires aux comptes

L'évaluation des entreprises est une étape essentielle dans de nombreuses situations, telles que les fusions et acquisitions, les levées de fonds, les transmissions d'entreprises, ou encore les litiges commerciaux. Elle permet de déterminer la valeur économique d'une entreprise à un instant donné, en tenant compte de divers facteurs financiers et non financiers. De nombreux commissaires aux comptes ont fait de cette pratique une spécialité.

La commission Évaluation des entreprises de la CNCC réunit une quarantaine de professionnels ayant l'expérience des problématiques de l'évaluation, du commissariat aux apports ou à la fusion, et de l'expertise indépendante. Elle a pour objectifs de promouvoir ces sujets au sein de la profession et de sensibiliser les auditeurs à l'importance croissante de l'évaluation dans leurs missions, notamment au regard du rôle croissant qu'elle joue dans les états financiers.

La Commission assure la promotion de l'expertise de la profession sur ce sujet et entretient un dialogue constant avec les autres parties prenantes de cette pratique, telles que les experts-comptables, les avocats et les notaires, ainsi qu'avec les institutions et associations spécialisées.

En 2024, la Commission a poursuivi ses travaux, notamment en approfondissant les réflexions autour de la prise en compte des enjeux de durabilité (critères ESG), ou encore sur les effets des crises et de l'inflation sur les techniques d'évaluation. La Commission a également engagé la mise à jour d'un guide professionnel sur le commissariat aux apports et à la fusion.

Le 22 octobre, la 12<sup>e</sup> Journée de l'évaluation a été organisée pour la première fois dans un format hybride, avec pour thème principal l'intégration de l'intelligence artificielle comme outil au service des pratiques d'évaluation.

### FACTEURS INFLUENÇANT LA VALEUR

**Plusieurs facteurs peuvent influencer la valeur d'une entreprise, notamment la performance financière, le secteur d'activité, la qualité de la gestion, les actifs intangibles, et le contexte économique. Par ailleurs, l'évaluation est souvent demandée par les investisseurs, les prêteurs, et les régulateurs afin de garantir la transparence et la conformité des transactions.**

L'évaluation des entreprises est un processus complexe, mais indispensable pour toute organisation cherchant à maximiser sa valeur et à assurer sa pérennité. La prise en compte de faits de société majeurs, comme la transition écologique ou la démocratisation de l'IA, est indispensable pour interroger constamment nos pratiques et assurer leur pertinence.

#### **Olivier Salustro**

Président de la commission Évaluation des entreprises





## En 2024, l'Économie Sociale et Solidaire mise à l'honneur

Les commissaires aux comptes représentent le premier corps de contrôle externe des associations, fondations et fonds de dotation en France avec plus de 30 000 mandats de commissariat aux comptes dans ce secteur. À ce titre, la commission Associations et Fondations entretient, renforce et développe des relations avec les acteurs publics en charge de la régulation de ce grand secteur qu'est l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Dans un objectif continu de répondre aux besoins et aux questionnements des commissaires aux comptes sur la réglementation en vigueur, les membres des groupes de travail Appel à la générosité du public, Clubs sportifs, Doctrine comptable, ESSMS, Opérateurs de compétences, Organismes de formation, Secteur culturel, Outils et Publications, ont contribué à la production de nombreux communiqués, avis techniques, conférences et formations. Il est possible de citer en particulier les travaux ci-dessous.

En 2024, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a fêté ses 10 ans. À cette occasion, la commission Associations et Fondations a organisé une conférence au cours de laquelle ont notamment été abordés les deux avancées les plus importantes de cette loi et les grands défis de l'ESS pour les 10 ans à venir.

Parmi les intervenants de cette table ronde, Monsieur Maxime Baduel, Délégué ministériel à l'ESS, était présent.

À l'occasion de la tenue des Jeux olympiques, la Commission a publié un article sur la mission du commissaire aux comptes auprès des associations et sociétés sportives, paru dans le dossier spécial JO 2024 du numéro de juillet-août de la Revue Française de Comptabilité.

La Commission a également pris part aux travaux de mise à jour du guide commun CNOEC-CNCC sur la réglementation comptable des associations, fondations et fonds de dotation, ouvrage de référence pour les deux professions.

Enfin, comme chaque année, la Commission a participé à la conception de formations sous divers formats, pour permettre aux professionnels de se tenir à jour de l'actualité et des enjeux dans de nombreuses entités du secteur telles que :

- **Journée nationale annuelle des associations, fondations et fonds de dotation**
- **Actuel associations, fondations et fonds de dotation 2024**
- **Audit des fonds de dotation : spécificités à maîtriser et points de vigilance**



Les commissaires aux comptes jouent, dans le secteur de l'ESS, leur rôle de tiers de confiance tant vis-à-vis des dirigeants d'associations ou de fondations, pour les aider à maîtriser la réglementation souvent complexe applicable à leurs entités, que vis-à-vis des régulateurs, pour donner aux cadres juridiques publiés le pragmatisme nécessaire à leur bonne application.

### François Jégard

Président de la commission Associations et Fondations de la CNCC

## Les commissaires aux comptes, acteurs essentiels au service de la transparence financière des entités du secteur public



Assurer la qualité du service public, soutenir les politiques publiques, investir pour le futur, l'ensemble des missions du secteur public drainent des flux financiers très significatifs. Dans ce contexte, la mission d'intérêt général du commissaire aux comptes trouve toute sa place. La Commission a fixé sur sa feuille de route la promotion du rôle du commissaire aux comptes au sein du secteur public et l'animation et le support à l'ensemble des professionnels pour jouer pleinement ce rôle.

### **Bruno Gérard**

Président de la commission Secteur public

En s'appuyant sur une expertise adaptée à chaque type d'organisme, la commission Secteur public s'attache à renforcer la présence de la profession et à promouvoir les missions des commissaires aux comptes dans les différentes entités du secteur public tout en répondant à leurs besoins spécifiques.

#### **Représenter et valoriser la profession et la valeur ajoutée de ses missions**

La commission Secteur public joue un rôle central en tant qu'interlocuteur privilégié des décideurs et organismes publics. En maintenant un dialogue constant avec les acteurs institutionnels, elle contribue à faire remonter les attentes du terrain tout en clarifiant les besoins des entités publiques concernant les missions des commissaires aux comptes.

Les groupes de travail dédiés permettent d'anticiper et de suivre les évolutions réglementaires et de proposer des solutions adaptées pour accompagner les commissaires aux comptes du secteur. Cette approche proactive renforce la confiance des parties prenantes et valorise les missions du commissaire aux comptes.

#### **Former et informer les commissaires aux comptes**

Des formations ciblées sont conçues et proposées aux professionnels avec l'aide des membres de la Commission pour éclairer les évolutions légales et réglementaires récentes et suivre les actualités normatives et doctrinales.

#### **La durabilité, un enjeu qui concerne aussi les entités publiques**

Les entités du secteur public n'entrent pas dans le champ d'application de la directive CSRD, néanmoins elles ont elles aussi un rôle essentiel à jouer dans la transition vers des pratiques responsables et durables. À ce titre, la Commission participe activement aux réflexions menées sur la durabilité, en participant aux travaux menés par des instances au niveau national et international.

#### **Audit des comptes des collectivités territoriales : une mission d'utilité publique**

La Commission poursuit, après la phase d'expérimentation, son engagement en faveur de l'audit des comptes des collectivités territoriales.

Le 2 février 2024, la CNCC a pris part avec le CNOEC à l'organisation du Colloque « Reddition de comptes publics et Démocratie », qui s'est tenu au Sénat avec le soutien de l'ancien ministre Jean Arthuis.

## Décryptage partagé des informations de durabilité

Le haut degré de technicité des nouvelles informations de durabilité a conduit les commissions Banques et Assurances de la CNCC à travailler à leur « co-décryptage » avec leurs parties prenantes. Depuis plus de deux ans, des échanges trimestriels sont organisés avec les organisations professionnelles de la banque (Fédération bancaire française) et de l'assurance (France Assureurs). Ils ont permis d'identifier les principales difficultés d'application de ces textes et par la même des pistes de simplification.

En parallèle, les forums semestriels de la commission Banques ainsi que le forum annuel Mutuelles et la note d'arrêté des comptes de la commission Assurances ont accompagné les commissaires aux comptes sur le chemin de la certification des informations en matière de durabilité en leur apportant une vision synthétique et actuelle des enjeux d'application.

Bien évidemment, ces travaux ont été menés de concert avec ceux portant sur l'audit financier (exemples sectoriels d'estimations comptables...).

Le groupe de travail Durabilité de la commission Banques a ainsi réuni plus de 100 professionnels le 2 octobre 2024 autour d'une visio-conférence ayant pour thème la Durabilité dans le secteur de la Banque. En complément de cette initiative, les forums Banques du 1<sup>er</sup> juillet et du 2 décembre 2024 ont été l'occasion de rappeler les discussions soulevées par la mise en œuvre du Règlement Taxonomie et des normes européennes relatives à l'information de Durabilité afin d'accompagner les commissaires aux comptes tout le long de leur audit.

Les participants à ces événements ont également été sensibilisés aux incidences pour leur mission de la dégradation du contexte économique et géopolitique, et ce grâce aux interventions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de l'Autorité des marchés financiers et du chef économiste de la Coface qui participent à nos deux événements clés du secteur.



Tous les membres de la commission Banques et du groupe de travail Durabilité rattaché à la Commission se sont pleinement mobilisés tout le long de l'année pour aider nos confrères dans la réalisation de leur mission de certification des informations en matière de durabilité. Je souhaite vivement les remercier, tout comme les représentants de l'ACPR, de l'AMF et de la Coface pour leur fidélité à nos différents forums.

**Laurence Dubois**  
Présidente de la Commission Banques



J'adresse tous mes remerciements aux membres du groupe de travail de la CNCC qui poursuivent leur engagement. Je remercie aussi Pierre Masieri pour la qualité de nos échanges au cours des dernières années et ce n'est donc pas sans émotion que je transmets le relais à Sylvain Giraud, qui me succède en qualité de président du Groupe de travail FIA Immobiliers.

**Nathalie Cordebar**  
Présidente du Groupe de travail FIA Immobiliers (2020-2024)



Je souhaite vivement remercier Bénédicte Vignon pour l'énergie et les impulsions fournies au service de la Profession. Avec l'ensemble des membres de la Commission, nous avancerons dans le chemin tracé pour répondre aux enjeux sectoriels de demain.

**Abder Aouad**  
Président de la commission Assurances (2024-2028)



La commission OPC et le GT FIA Immobiliers ont travaillé de concert afin d'accompagner les commissaires aux comptes du secteur de la gestion collective en communiquant sur l'application, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, des nouveaux règlements comptables OPC et OPCI. Le traitement des enjeux prioritaires pour les commissaires aux comptes de ce secteur s'est toujours nourri de l'étroite collaboration avec Nathalie Cordebar, Présidente du GT FIA Immobiliers, à qui j'adresse tous mes vœux de succès dans ses nouveaux projets.

### **Pierre Masiéri**

Président de la commission OPC



Le chantier de la Durabilité n'est effectivement pas achevé que celui de l'audit des données prudentielles s'ouvre déjà. La Commission, dans sa nouvelle composition et sous la Présidence d'Abder Aouad, qui me succède dans mes fonctions et auquel je souhaite pleine réussite dans ses nouvelles responsabilités, travaillera à l'accompagnement des commissaires aux comptes pour cette nouvelle mission.

### **Bénédicte Vignon**

Présidente de la commission Assurances (2020-2024)

## Commission OPC

La commission OPC de la CNCC a publié deux avis techniques : le premier sur la composition de l'actif de certains organismes de placement collectif et le second sur les conventions d'échanges d'informations entre les contrôleurs légaux d'un OPCVM (ou FIA) maître et d'un OPCVM (ou FIA) nourricier.

Pour accompagner les commissaires aux comptes dans l'exercice de leur mandat, le groupe de travail FIA Immobiliers de la CNCC a également travaillé à la publication d'un avis technique relatif à la mission du commissaire aux comptes d'une SCPI relative au rapport prévu à l'article L.214-95 du Code monétaire et financier.

Par ailleurs, le groupe de travail a saisi la commission des Études comptables et la commission des Études juridiques pour obtenir la position de la CNCC sur des questions d'actualité (comptabilisation des moins-values de cession d'actifs immobiliers par les SCPI, conséquences en matière d'irrégularités à signaler au gouvernement d'entreprise et/ou aux actionnaires d'un actif net négatif ou d'un bris de ratio mentionné dans le prospectus d'un OPC).

Enfin, la Commission et le groupe de travail ont attiré l'attention des professionnels dans un communiqué sur les spécificités des nouveaux règlements comptables OPC et OPCI, qui sont entrés en application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et ont rappelé leurs incidences sur le rapport sur les comptes annuels.

## Assurances

Le groupe de travail Durabilité de la commission Assurances a réuni plus de 120 professionnels le 14 novembre 2024 autour d'une visio-conférence ayant pour thème la Durabilité dans le secteur de l'assurance. Cette webconférence a permis de rappeler le contenu du cadre réglementaire applicable en la matière et de partager les positions techniques en cours de discussion ainsi que les difficultés d'application que peuvent rencontrer les organismes d'assurance dans la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations.

La commission Assurances a également consacré un chapitre à la durabilité dans sa note relative à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance publiée en janvier comme chaque année. Cette note informe également les commissaires aux comptes d'une nouvelle obligation d'audit issue de la publication de la Directive Solvabilité 2 révisée. Ce thème a par ailleurs été présenté lors du Forum annuel Mutuelles de décembre 2024 par le groupe de travail Mutuelles de la CNCC ainsi que par l'ACPR.



## Éclairer la spécificité de la pratique de l'audit dans les coopératives

Cette année encore, la Commission a été mobilisée par la loi EGAlim, plus particulièrement sur la question sensible du revenu des agriculteurs et d'un meilleur partage de la valeur créée au sein de la filière alimentaire. La Commission a ainsi suivi les travaux de la mission parlementaire confiée par le ministre de l'Agriculture au Sénat afin d'évaluer les évolutions possibles du cadre législatif et réglementaire des lois EGAlim et, plus globalement, des négociations commerciales.

La Commission a procédé à la mise à jour d'un certain nombre d'outils méthodologiques d'aide au contrôle des comptes annuels des coopératives agricoles, notamment pour tenir compte de l'incidence des modifications apportées au règlement ANC n°2021-01, relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions, par le règlement ANC n°2023-06.

L'enjeu de cette évolution était d'intégrer la provision pour engagement de soutien des coopératives agricoles envers les associés coopérateurs face aux aléas agricoles, les modifications des modèles de bilan et de compte de résultat ainsi que celles du plan de compte résultant des dispositions du règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation des états financiers.

Tous les outils produits par la Commission, qui apportent un éclairage sur les spécificités des coopératives agricoles, sont tous accessibles dans la base documentaire de la profession (SIDONI) et concernent notamment :

- La prise de connaissance de l'entité coopérative agricole,
- Le fonctionnement conforme aux statuts hors options statutaires,
- Le fonctionnement conforme aux statuts avec options statutaires,
- La provision pour engagement de soutien des coopératives agricoles envers les associés coopérateurs face aux aléas agricoles,
- L'annexe des comptes annuels,
- Les filiales et les titres de participations.



Malgré une année législative plus réduite que d'habitude, les 15 commissaires aux comptes de la Commission ont poursuivi leurs efforts de mise à jour des outils d'audit et de réponse aux questions qui se posent dans une période qui a été très difficile pour de nombreuses coopératives agricoles.

### **Emmanuel Daum**

Président de la Commission Coopération agricole  
(2020-2024)

# 197

Commissaires aux comptes et collaborateurs ont suivi la session Actualités 2024 des Coopératives Agricoles du 22 novembre 2024

## PARTIES PRENANTES ET CONTACTS UTILES

### Accountancy Europe

Avenue d'Auderghem 22/28/8  
1040 Bruxelles, Belgique  
+32 2 893 33 60  
accountancyeurope.eu

### ACPR Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

4, Place de Budapest  
CS 92459  
75436 Paris Cedex 09  
01 49 95 40 00 / acpr.banque-france.fr

### ACTEO

55, avenue Bosquet - 75007 Paris  
acteo.org

### AFAI Association française de l'audit et du conseil informatiques

Centre d'affaires Alac Etoile  
3, rue du Colonel Moll - 75017 Paris  
01 40 08 47 81 / afai-isaca.fr

### AFC Association francophone de comptabilité

c/o CNOEC  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
afc-cca.com

### AFEC Association des femmes experts-comptables

200-216, rue Raymond Losserand  
75680 Paris cedex 14  
01 44 15 60 00  
Femmes-experts-comptables.com

### AFEP Association française des entreprises privées

25, rue d'Astorg - 75008 Paris  
01 43 59 65 35 / afep.com

### AMF Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02  
01 53 45 60 00 / amf-france.org

### ANC Autorité des normes comptables

5, place des Vins de France  
75573 Paris Cedex 12  
anc.gouv.fr

### ANECs Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires

CJEC Club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes  
92, rue de Rivoli - 75004 Paris  
01 42 72 73 72  
anecs.anecs-cjec.org  
cjec.anecs-cjec.org

### ANSSI Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

51, boulevard de la Tour-Maubourg  
75700 Paris 07 SP  
01 71 76 85 85 / cyber.gouv.fr

### CAVEC Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes

48 bis, rue Fabert - 75007 Paris  
01 80 49 25 25 / cavec.fr

### CCEF Compagnie des conseils et experts financiers

120, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
01 44 94 27 70 / ccef.net

### Cercle Coligny

200-216 rue Raymond Losserand  
75014 Paris

### CIP National Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises

200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
01 44 15 60 00 / cip-national.fr

### CNB Conseil national des Barreaux

180 Bd Haussmann - 75008 Paris  
01 53 30 85 60 / cnb.avocat.fr

### CPF Centre des professions financières

41, boulevard des Capucines  
75002 Paris  
01 44 94 02 55  
professionsfinancieres.com

### CPME Confédération des petites et moyennes entreprises

8-10, Terrasse Bellini  
92806 Puteaux Cedex  
01 47 62 73 73 / cpme.fr

### Conférence générale des juges consulaires

1, quai de Corse - 75181 Paris Cedex 04  
01 44 32 83 47  
tribunauxdecommerce.fr

### CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés

3 place de Fontenoy - TSA 80715  
75334 Paris Cedex 07  
01 53 73 22 22 / cnil.fr

### CNOEC Conseil national de l'ordre des experts-comptables

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75680 Paris Cedex 14  
01 44 15 60 00 / experts-comptables.fr

### Droit et commerce

72, avenue du Docteur Arnold Netter  
75012 Paris  
01 46 28 38 37 / droit-et-commerce.org

### ECR Fédération des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
06 08 74 65 56  
experts-comptables-retraites.fr

### EFFA École Française de Formation à l'Audit

62, rue de Miromesnil - 75008 Paris  
01 45 62 65 33 / ecole-audit.fr

### ENM École nationale de la magistrature

3ter, quai aux Fleurs - 75004 Paris  
01 44 41 88 20 / enm.justice.fr

### ENOE École de l'Expertise Comptable et de l'Audit

62, rue de Miromesnil - 75008 Paris  
01 45 62 80 59 / enoes.com

### EPITA École des ingénieurs en intelligence informatique

14-16, rue Voltaire  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 44 08 01 01 / epita.fr

### FIDEF Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
01 44 15 62 95 / fidef.org

### H2A Haute autorité de l'audit

16-32, rue Henri Regnault - Tour Watt  
CS 30404 - 92802 Paris La Défense  
Cedex  
01 80 40 75 00 / h2a-france.org

### IAASB International auditing and assurance standards board

529, 5th Avenue  
New York, New York 10017  
United States  
+1(212)286-9344 / iaasb.org

### IESBA

529, 5th Avenue  
New York, New York 10017  
United States  
+1(212)286-9344  
ethicsboard.org

### IFA Institut français des administrateurs

11 bis, rue Portalis  
75008 Paris  
01 80 05 62 20 / ifa-asso.com

### IFAC International federation of accountants

529, 5th Avenue  
New York, New York 10017  
United States  
+1(212)286-9344 / ifac.org

### IFACI Institut français de l'audit et du contrôle internes

98 bis, boulevard Haussmann  
75008 Paris  
01 40 08 48 00 / ifaci.com

### Institut Messine

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
institutmessine.fr

### IVSC

20, St Dunstan's Hill  
London EC3R 8HL  
United Kingdom  
+44 (0) 203 795 3140 / ivsc.org

### MEDEF

Mouvement des entreprises de France  
55, avenue Bosquet - 75007 Paris  
01 53 59 19 19 / medef.com

### XBRL France eXtensible

Business Reporting Language  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
06 32 24 66 39 / xbrlfrance.org

# Les commissaires aux comptes, bâisseurs d'une société de confiance



[www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)

200/216 rue Raymond Losserand  
CS 70044 75680 Paris Cedex 14  
+33 (0)1 44 77 82 82

